

27<sup>e</sup> ANNÉE — N<sup>os</sup> 1 et 2 Groupés

TROISIÈME CYCLE — ANNÉE 1947

# LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

---



“ ÉDITIONS DU PASSEPOIL ”  
IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT  
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Exempl  
Kult. P.

## SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— Officiers réformés de cavalerie (1770) — par le vicomte GROUVEL avec une planche en couleurs hors texte n° 1 de L. ROUSSELOT. . . . .	1
— Les ancêtres de l'aéronautique militaire — par le Capitaine STIOT avec deux planches en couleurs hors texte n° 2 et 3 de J.-E. HILPERT. . . . .	5
— Le 9 <sup>e</sup> Régiment de Hussards — an IV — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte n° 4 de P. BENIGNI . . . . .	17
— Trompettes du 1 <sup>er</sup> Dragons — Premier Empire — par le Com <sup>t</sup> E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n° 5 de E.-L. BUCQUOY. . . . .	19
— Les Chasseurs à cheval, 1814-1815 ( <i>suite</i> ) — par le Lieutenant-colonel DARBOU avec une planche en couleurs hors texte n° 6 de E. LELIEPVRE. . . . .	21
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 ( <i>suite</i> ) par Henri BOISSELIER et le Lieutenant-colonel DARBOU. . . . .	25
— Questions et Réponses . . . . .	29
— Quelques Sabretaches — par Pierre DERVAUX . . . . .	30
— Revue bibliographique. . . . .	32
— Bulletin de la Société . . . . .	33
— Alius alium erudit — par MM. Paul MARTIN et le Chef d'escadron LANGLOIS avec une planche en couleurs hors texte n° 7 de J.-E. HILPERT . . . . .	35
— Échos et Nouvelles . . . . .	39

# LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

### COTISATIONS POUR 1948

Membres actifs français . . . . .	500 fr.
Membres actifs étrangers habitant en France . . . . .	550 fr.
Membres actifs étrangers habitant l'étranger . . . . .	600 fr.
Droit d'admission pour tout nouveau membre . . . . .	50 fr.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations à

**M. le Trésorier du " Passepoil ", 13, rue de la Ravinelle, Nancy.**

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

**M. le Commandant BUCQUOY, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.**

## OFFICIERS RÉFORMÉS DE LA CAVALERIE, DES HUSSARDS ET DES DRAGONS (1770)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 1)

Le 3 mai 1769, le roi Louis XV estima « qu'il était important au bien de son service, que les officiers réformés, soit qu'ils soient pourvus de commission, soit qu'ils soient licenciés et dans l'attente de rentrer à son service, aient la liberté de porter un uniforme, qui, en leur donnant la marque distinctive de l'état militaire dont ils font profession, puisse néanmoins les distinguer des officiers attachés ou employés au service actif de ses régiments, et prévenir à ce moyen que l'uniforme desdits corps ne se trouve multiplié au point de ne pouvoir plus distinguer les officiers en activité desdits régiments entretenus d'avec ceux qui sont retirés ».

Toutefois, une nouvelle ordonnance rendue le 24 décembre de la même année, en interprétation de la précédente, spécifia que « les officiers réformés ou retirés qui n'auront pas obtenu une récompense à leur service ne pourront porter l'uniforme réglé par l'ordonnance du 3 mai dernier ». Sa Majesté veut que « ledit uniforme soit spécialement réservé aux officiers qui auront obtenu par l'ancienneté ou la distinction de leurs services, des pensions ou appointements, la Croix de Saint-Louis, celle du Mérite militaire ou l'assurance de l'obtenir quand Sa Majesté jugera à propos d'en donner ».

L'uniforme réglé était le suivant :

1<sup>o</sup> Infanterie française : habit, revers, parements de drap blanc; collet de velours vert de Saxe; poche en travers à trois gros boutons; six petits boutons aux revers, trois gros au-dessous six petits boutons aux avant-bras et parements; veste et culotte de laine blanche; boutons jaune; godronnés et chargés d'une rosette au milieu.

2<sup>o</sup> Infanterie étrangère : a) Allemands : habit, revers et parements de drap bleu; collet de velours couleur de feu; le reste semblable à l'infanterie française; b) Suisses et Irlandais : habit, revers et parements de drap rouge; collet de velours vert de Saxe; le reste semblable.

3<sup>o</sup> Cavalerie : habit, revers et parements de drap bleu; collet de velours couleur de feu; veste et culotte couleur de chamois; le reste semblable.

4<sup>o</sup> Dragons : habit, revers et parements de drap vert; collet de velours couleur de feu; veste et culotte de couleur de chamois; le reste semblable.

5<sup>o</sup> Hussards : habit sans revers, parements de drap vert; collet de velours couleur de feu; l'habit garni de boutonnières qui seront en cordonnet d'or; veste et culotte de couleur de chamois. Mêmes poches et boutons.

Les grades étaient distingués par les épaulettes : le colonel avait deux épaulettes de filés d'or liserées de soie de la couleur distinctive du collet, avec franges et graines d'épinards et nœuds de cordelières. Le lieutenant-colonel, une seule épaulette du même type à gauche; le major la double épaulette en or, avec franges seulement, sans graines d'épinards et nœuds de cordelières; le capitaine, une seule épaulette du même type à gauche. Le lieutenant avait l'épaulette en or, losangée de carreaux de soie de la couleur du collet, et la frange mêlée d'or et de soie dans la proportion d'un mélange qui sera dans le tissu de l'épaulette. Les sous-lieutenants et porte-drapeaux ou étendards ont « les épaulettes réglées pour la distinction de leur grade dans les régiments entretenus au service de Sa Majesté, en observant que le fond de l'épaulette soit de la couleur du bouton (or) et le mélange de la soie de même couleur que la distinction de la couleur tranchante de l'uniforme (vert ou rouge-feu). Les commandants de bataillon porteront l'épaulette des lieutenants-colonels et les capitaines généraux des milices garde-côtes qui auront obtenu le rang de commandant de bataillon, la même épaulette.

Les officiers pourvus du grade de brigadier soit qu'ils soient en activité, soit qu'ils soient réformés ou retirés du service, portent, sur chaque épaulette, une étoile brodée en argent, par opposition à la couleur de l'épaulette.

Cette ordonnance laisse quelques détails dans l'ombre. La planche de mon excellent ami Lucien Rousselot donne une reconstitution fidèle, des uniformes des officiers réformés des troupes montées en 1770. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les points suivants :

1<sup>o</sup> Officier de cavalerie : il porte le chapeau bordé d'or, la cocarde blanche, les ganses noires et le bouton d'or réglementaires des officiers à cette époque. La doublure de l'habit est de drap chamois, les revers sont ornés d'un mince passepoil rouge. Le parement, en botte, est sans bouton, fermé par six petits boutons sur l'avant-bras, et passepoilé de rouge.

2<sup>o</sup> Officier de dragon : son chapeau est du modèle de petite tenue, sans galon d'or, mais un galon-ganse de soie noire; la doublure de l'habit est chamois et les revers et parements sont passepoilés de blanc.

3<sup>o</sup> Officiers de hussards : le collet rabattu rouge-carmin est bordé d'un galon d'or; les boutonnières en cordonnet d'or de l'ordonnance sont deux minces tresses d'or réunissant trois rangées de boutons, ces boutons étant eux-mêmes posés sur des fleurons trilobés en broderies d'or. Les parements sont en pointe, fermés par six boutons sur l'avant-bras. La doublure de l'habit est verte.

Tous ces détails ont été relevés sur des portraits et miniatures d'époque, conservés dans différents musées et familles.

Une nouvelle ordonnance, parue le 2 septembre 1775, modifia légèrement les uniformes attribués en 1769 : il y eut dorénavant sept boutons aux revers, quatre aux parements et avant-bras; le nombre des boutonnières en cordonnet des officiers de hussards est porté à neuf de trois lignes. De plus, les officiers réformés des troupes légères ont l'habit, les revers et les parements de drap bleu, le collet de velours jaune citron, les doublures, veste et culotte blanches pour l'infanterie, chamois pour les dragons.

Le 28 novembre 1779, le Roi régla l'uniforme des officiers réformés de ses troupes des Colonies : habit de drap blanc, doublure blanche, les revers et parements de même couleur et le collet de velours vert de Saxe; la poche de l'habit coupée de travers, garnie de trois gros boutons, six petits boutons à chaque côté du revers, trois gros au-dessous, l'avant-bras et le parement fermés par six petits boutons; veste et culotte d'étoffe blanche, boutons blancs timbrés d'un ancre. Épaulettes en argent réglées pour la distinction des grades : celles des lieutenants, sous-lieutenants et porte-drapeaux seront mêlées de soie verte dans les proportions fixées par les ordonnances.

Les officiers réformés de l'artillerie des Colonies porteront l'uniforme de drap bleu, doublure bleue, revers et parements de même couleur, collet de velours couleur de feu, veste et culotte d'étoffe bleue, boutons jaunes timbrés d'une ancre, les épaulettes en or et mélangées de soie couleur de feu pour les grades inférieurs.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1786 réglementa encore l'uniforme des officiers réformés. Elle leur donna :

1<sup>o</sup> Pour l'infanterie française : habit avec revers et parements de drap blanc (que l'on trouve sur la plupart des documents liserés de vert); collet droit de velours vert de Saxe; la poche de l'habit coupée en travers garnie de trois gros boutons, sept petits boutons à chaque côté du revers et trois gros au-dessous du côté droit; l'avant-bras et le parement fermés sur le côté extérieur de l'avant-bras par trois petits boutons; doublure, veste et culotte de laine blanche; boutons jaunes godronnés ornés d'une rosette au milieu.

2<sup>o</sup> Pour l'infanterie étrangère : habit, revers et parements de la couleur de l'uniforme des régiments dans lesquels ils auront servi ou à la suite desquels la commission de leur grade aura été attachée; il n'y aura en couleur tranchante que le collet, lequel sera de velours couleur de feu pour le fond de l'uniforme en drap bleu céleste et de velours vert de Saxe pour le fond de l'uniforme en drap rouge; doublure, veste et culotte blanches; la coupe de l'habit, la position et la forme des boutons seront les mêmes que celles qui ont été ci-dessus réglées pour l'infanterie française.

3<sup>o</sup> Pour le corps royal de l'artillerie : habit, revers et parements de drap bleu de roi, collet de velours couleur de feu, doublure écarlate, veste et culotte de drap bleu; les mêmes coupes, position et forme des boutons que ci-dessus.

4<sup>o</sup> Pour la cavalerie : habit, revers et parements de drap bleu de roi (la plupart du temps passepoilés de rouge); collet de velours couleur de feu; doublure, veste et culotte blanches (souvent chamois), le reste comme ci-dessus.

5<sup>o</sup> Pour les hussards : habit et parements de drap vert, sans revers; collet droit de velours couleur de feu; poches en travers garnies de trois gros boutons, trois de même à chaque parement qui sera en botte; le devant de l'habit sera garni de neuf gros boutons et de pareil nombre de boutonnières en petit galon d'or de la largeur de trois lignes. Doublure, veste et culotte vertes. Boutons jaunes godronnés avec une rosette au milieu.

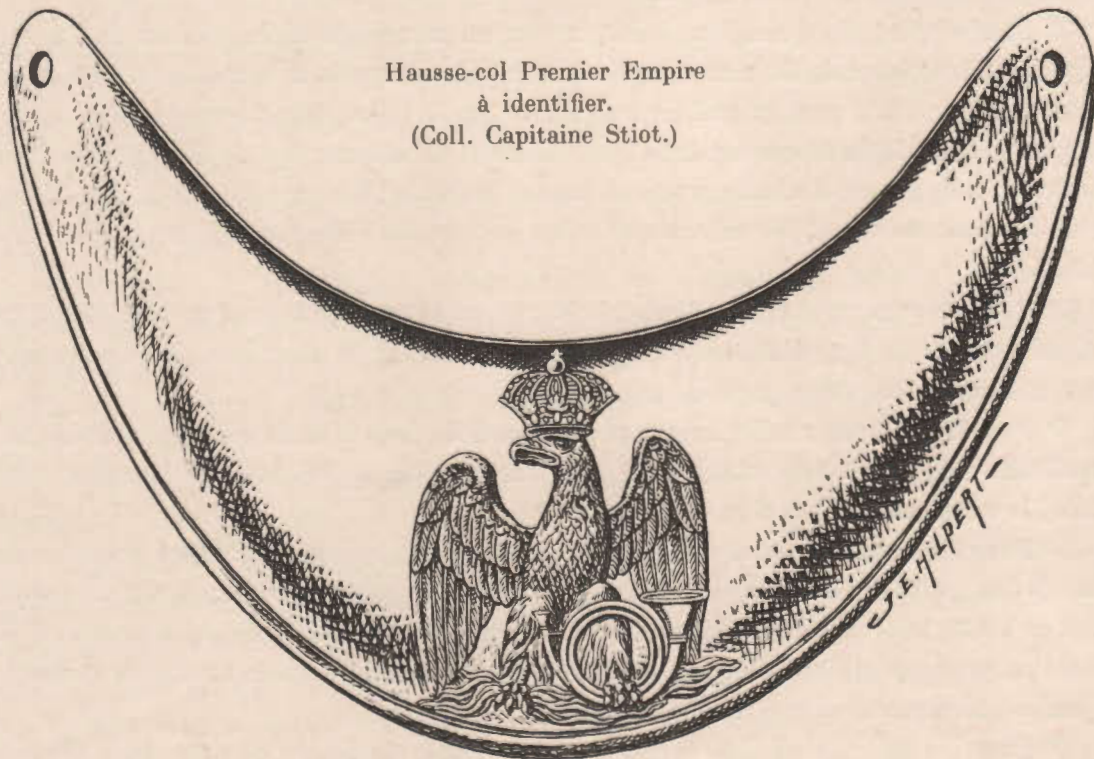
6<sup>o</sup> Pour les dragons : habit, revers (souvent liserés de blanc) et parements (de même)

de drap vert foncé; collet droit de velours couleur de feu; doublure, veste et culotte blanches (généralement chamois); le reste comme pour la cavalerie.

7<sup>o</sup> Pour les chasseurs à cheval : habit, revers, parements de drap vert foncé; collet droit de velours couleur de feu; doublure, veste et culotte de drap vert; l'habit sans poches marquées en dessus; pour le reste comme la cavalerie.

Les grades sont marqués par les épauettes distinctives des grades dont les officiers sont pourvus (or et couleur de feu pour tous, suivant la nouvelle ordonnance). Ceux-ci portaient le chapeau réglementaire avec bordé noir, cocarde, ganse et parfois un court plumet blanc. Ils avaient les bas avec souliers à boucles et parfois la demi-botte à l'anglaise, à revers fauve. Les officiers de husards et chasseurs portaient la demi-botte hongroise noire à galon et gland d'or. Tous ont l'épée du modèle réglementaire avec la dragonne affectée à leur grade.

Vicomte GROUVEL.



# LES ANCÊTRES DE L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

(PLANCHES HORS TEXTE N<sup>os</sup> 2 ET 3)

*Un de nos jeunes et distingués collègues, le capitaine Stiot s'est attelé à un ouvrage sur l'histoire de l'Aéronautique militaire. Il a bien voulu en réserver la primeur aux lecteurs du Passepoil, et nous avons le plaisir de publier ci-dessous le premier chapitre de ce travail qu'illustrent avec clarté les planches si précises et si vivantes de J. E. Hilpert.*

E.-L. B.

## I. — LES COMPAGNIES D'AÉROSTATIERS DE LA RÉPUBLIQUE (1794-1799)

L'idée d'utiliser l'aéronautique à la guerre est antérieure aux premières expériences des Frères de Montgolfier. Dès 1755 on la trouve formulée et développée dans l'ouvrage du père dominicain Galien : *L'art de naviguer dans les airs, amusement physique et géométrique* où il propose l'emploi de ce véhicule nouveau pour transporter une armée en Afrique.

Dès 1783, les spectateurs enthousiasmés se demandent quels avantages peuvent apporter à la Nation qui les inventa, ces sphères merveilleuses; par patriotisme, par ambition, ils sont portés à entrevoir des utilisations militaires. Giroud de Villette qui fut le premier amateur qui prit place dans la nacelle d'une montgolfière, bien avant le marquis d'Arlandes, est de ceux-là et, dès 1793 des ballons libres non montés furent employés comme moyen de communication à l'armée du Nord, d'ailleurs sans résultat.

En août 1783, Charles et Robert avaient remplacé l'air chaud par de l'hydrogène et le premier ballon à l'hydrogène, monté, s'élevait dans les airs du Jardin des Tuileries. C'est alors que le grand savant, Guyton de Morveau saisit le Comité du Salut public d'un projet, faisant suite à l'intérêt qu'il portait à l'aérostation et dont il n'avait cessé depuis 1783 de se faire le champion.

La Commission des Épreuves instituée le 2 germinal an II (22 mars 1794) « pour appliquer aux intérêts de la Nation les nouvelles découvertes scientifiques » et dont faisait partie Monge, Berthollet, Carnot, Lavoisier, Fourcroy et Guyton de Morveau, allait à avoir à se prononcer sur l'emploi des ballons en campagne.

Les essais d'ascension faits aux Tuileries ayant donné satisfaction, le décret du 24 novembre 1793 ordonne de les continuer en la Maison Centrale appelée Petit Meudon et des ordres sont donnés pour la fabrication d'un nouveau ballon pouvant supporter deux observateurs. Rien ne saurait indiquer plus clairement l'intérêt que le Comité de Salut public portait aux ballons et l'espoir qu'il fondait sur eux.

L'aérostation militaire existe dès lors en fait. Coutelle est nommé directeur des Expériences aérostatiques et il s'adjoint Jacques Conté, physicien, artiste, ingénieur émérite et homme d'action. En quatre mois le premier aérostat militaire *l'Entreprenant* est construit. L'enveloppe est de soie recouverte d'un vernis imperméable; la nacelle que l'on appelle aussi gondole est construite pour enlever deux officiers qui n'emportent, outre le lest, que leur lunette achromatique. Le ballon a 10 mètres de diamètre et une capacité de 523 mètres cubes. En même temps le matériel de production de l'hydrogène permettant de gonfler le ballon en douze heures est établi. Le 29 mars 1794 Coutelle procède à une série d'ascensions devant la Commission. Dès le lendemain le Comité de Salut public décrétait l'organisation de la 1<sup>re</sup> compagnie d'aérostatiers.

Le texte de l'arrêté qui prend un caractère définitif dans l'histoire de l'aéronautique militaire est du 13 germinal an II de la République (2 avril 1794).

*Vu le procès-verbal de l'épreuve faite à Meudon, le 9 de ce mois, d'un aérostat portant des observateurs, le Comité de Salut public désirant faire promptement servir à la défense de la République française cette nouvelle machine, qui présente des avantages précieux, arrête ce qui suit :*

ART. 1. — *Il sera nécessairement formé, pour le service d'un aérostat près d'une des armées de la République, une compagnie qui prendra le nom d'aérostatiers.*

ART. 2. — *Elle sera composée d'un capitaine, ayant les appointements de ceux de première classe; d'un sergent-major qui fera en même temps les fonctions de quartier-maître; d'un sergent, de deux caporaux et de vingt hommes, dont la moitié au moins aura un commencement de pratique dans les arts nécessaires à ce service, tels que maçonnerie, charpenterie, peinture d'impression et chimie pneumatique.*

ART. 3. — *La compagnie sera pour le surplus de son organisation et pour la solde, à l'instar d'une compagnie de canonniers et recevra le supplément de campagne comme les autres troupes de la République, conformément à la loi du 30 primaire.*

ART. 4. — *Son uniforme sera: habit, veste et culotte bleues, passepoil rouge, collets, parements noirs, boutons d'infanterie avec pantalon et veste de coutil bleu pour le travail.*

ART. 5. — *L'armement de ladite compagnie consistera en un sabre court et deux pistolets.*

ART. 6. — *Le citoyen Coutelle, qui a dirigé jusqu'à ce jour les opérations ordonnées à ce sujet par le Comité, est nommé capitaine de ladite compagnie et chargé de lui remettre incessamment la liste de ceux qui se présenteront pour y être admis, et qu'il jugera capable de remplir les différents grades.*

ART. 7. — *Aussitôt que ladite compagnie sera formée, et avant même qu'elle soit complète, ceux qui y seront reçus se rendront sur le champ de Meudon, pour y être exercés aux ouvrages et manœuvres relatifs à cet art.*

ART. 8. — *La Compagnie des Aérostatiers, lorsqu'elle sera à l'armée ou dans une place de guerre, sera entièrement soumise pour son service au régime militaire, et prendra les ordres du commandant en chef. Quant à la dépense résultant des dépenses relatives à l'Aérostat et des appointements de la*



*compagnie, elle sera prise sur les fonds à la disposition de la Commission des Armes et Poudres, qui fera passer les sommes nécessaires au sergent-major et recevra les comptes.*

*Les Membres du Comité de Salut public,*  
S. A. PRIEUR, CARNOT, ROBESPIERRE, LINDET,  
BILLAUD-VARENNE, BARRÈRE.

(Archives Nouv. AF. 11.220).

Cette première compagnie vit son effectif porté à 30 hommes et le capitaine était Coutelle lui-même :

- Capitaine Coutelle,
- Premier lieutenant Delaunnay,
- Sous-lieutenant Lhomond,
- 1 sergent-major faisant fonction de quartier-maître;
- 4 sous-officiers;
- 26 soldats.

Mais en même temps Conté est nommé pour remplacer Coutelle à la Maison des Épreuves nationales de Meudon et l'ordre définitif de départ est donné le 14 floréal an III (3 mai 1794).

A la réception de cet ordre les Aérostatiers de la République n'avaient plus qu'à entrer en campagne. Les habits de drap n'étant pas prêts, chacun d'eux reçut un équipement provisoire ainsi composé :

2 paires de souliers	1 pantalon et 1 veste de coutil,
1 bonnet de police,	1 chapeau,
2 paires de bas,	1 sac de peau,
3 chemises,	1 paire de pistolets,
2 cols,	1 sabre et 1 ceinturon.
2 paires de guêtres,	

Les règlements et plus particulièrement l'arrêté du 13 germinal an II et l'iconographie contemporaine (1) nous donnent et nous précisent un uniforme qui tenait à la fois de celui de l'artillerie et du génie. Il est nécessaire d'en rappeler la création et d'en indiquer les marques distinctives.

Le règlement du 21 février 1793 avait prescrit que les six compagnies de mineurs jusqu'alors faisant partie de l'artillerie passaient au génie, celui-ci tendant à devenir non plus un service mais une arme et un service. Cette idée prit corps le 15 décembre 1793 lorsque treize bataillons de sapeurs furent créés.

Le règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1786 avait prévu que l'uniforme dans les compagnies de mineurs était celui de l'artillerie avec des épaulettes aurore. Le règlement du 15 janvier 1792 prescrivait des épaulettes à frange en laine écarlate. Le règlement du 15 décembre 1793 créant les unités du génie prescrivit l'uniforme qui était le même que celui des compagnies de canonniers mais en différait par les épaulettes qui étaient jaunes au lieu d'écarlates.

(1) Les aérostatiers à la bataille de Fleurus en 1794 : Sepia par Dirk Van Langendyck (1748-1805). Aventures de guerre, Souvenirs recueillis par Frédéric Masson, illustré par Myrbach.

L'uniforme des aérostiers prévu par l'arrêté du 13 germinal an II était donc celui prévu au règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1786 pour sa forme et son ensemble et dont la teinte de fond fut bleu de roi fixée et imposée par la loi du 21 février 1793 pour toutes les armes. C'était l'uniforme des volontaires avec les distinctions prévues pour chaque arme.

L'habit est très dégagé avec revers noirs carrés s'agrafant dans toute leur longueur, pans nettement rejetés en arrière; le collet et les parements sont noirs à passepoil écarlate; le parement comporte une patte rectangulaire noire bordée du côté libre par un passepoil écarlate et percée de trois boutonniers destinés aux trois boutons cousus sur la manche, les retroussis sont écarlates et les poches sont en travers ou en long figurées par un passepoil écarlate et comportant trois boutons — les poches en long ont fini par prévaloir en 1806.

L'arrêté du 13 germinal ne prévoit pas d'épaulette, ce qui laisse supposer des pattes d'épaules en drap du fond, comme pour les fusilliers, avec passepoil écarlate. Les épaulettes, si elles furent portées, étaient en drap écarlate avec une extrémité arrondie et garnie de quatre rangs de franges de laine écarlate longues de 72 millimètres; elles n'étaient pas cousues sur l'habit mais maintenues par une bride de fil cousue sur l'habit ou passe une sous-patte en drap cousue sur l'épaulette; la sous-patte et l'épaulette étaient fixées à un petit bouton placé près du collet.

La veste est bleu de roi et les basques plus courtes qu'en 1786 sont échancrées en biais à partir du dernier bouton. Le bord de la patte de poche est parallèle au bord de la basque. La culotte est bleu de roi. Les aérostiers portèrent vraisemblablement, comme tous les volontaires, le pantalon bleu de roi ou de teinte approchante, et même des pantalons de fortune en remplacement de la culotte bleue vers 1796. Les guêtres sont en toile noircie ou en laine noire pour la tenue de campagne et en toile blanche pour les parades. Les boutons sont ceux de l'infanterie prévus par le décret du 4 octobre 1792. Le bonnet de police et le chapeau sont du modèle général; le chapeau bicorne est bordé d'un galon de laine noire large de 20 millimètres, placé à cheval sur le bord; la ganse est en galon jaune large de 11 millimètres; souvent les bords relevés sont attachés à la forme par un cordon plat rouge ou jaune traversant le feutre et présentant au dehors, à droite et à gauche une ou deux lignes verticales formant ornement et appelés passants; au-dessus de la cocarde tricolore de 94 millimètres se trouve la houppe en laine, haute de 81 millimètres sur 54 millimètres de diamètre à la base et un peu moins en haut. Cette houppe est écarlate; l'iconographie a permis de déceler que le plumet écarlate en forme de saule pleureur ainsi que la houppe avaient été portés. Ce chapeau se portait tantôt en colonne, tantôt en bataille.

Pour l'équipement, on conserve celui qui avait été prévu par les règlements du 21 février 1779 et qui fut prélevé dans les magasins : ceinturon en buffle blanc avec boucle en laiton à ardillon, porte-sabre et baudrier, porte-giberne en buffle blanc, giberne en cuir noir, celle des fourriers et des sergents étant plus petite et plus légère. En outre, chaque aérostier fut doté du havresac de peau de veau à poil doublé d'une forte toile et d'un sac de toile pour les distributions dans lequel il pourra s'envelopper pour se coucher; ils furent prévus par le règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1786 et firent les campagnes de la Révolution et de l'Empire.

En ce qui concerne les boutons, ceux prévus pour les aérostiers étaient ceux de l'infanterie

et par conséquent prévus uniformément pour toutes les troupes par le décret du 4 octobre 1792. ils étaient en laiton massif ou en bois avec calotte en laiton, portaient, estampé, en exergue « République Française » et au centre, le faisceau du licteur surmonté du bonnet de la liberté au milieu de rameaux de chêne ou de laurier. Ces boutons ne furent portés que par des fractions de corps sédentaires ou nouvellement formés (aérostatiers) car le décret du 21 février 1793 en y portant adoption d'un numéro de distinction des demi-brigades en modifia le modèle. Au cours de mes recherches il m'a été permis de trouver trois variétés de boutons d'aérostatiers d'époque; le premier composé d'une monture en bois percée de quatre trous portant un croisillon de fil de lin pour permettre la couture, coquille plate de laiton doré sertie et estampée en relief d'un ballon rond à côtes auquel est suspendue une nacelle de chaque côté de laquelle pend un drapeau; le deuxième plus petit en entier de laiton massif, plat, estampé du même motif; enfin le troisième en cuivre, plat à queue formant anneau, estampé en relief de l'inscription en exergue « Aérostatiers » et au centre sur deux lignes « 1<sup>re</sup> brigade ». Les deux premiers modèles sont vraisemblablement des boutons d'aéronautes civils et éventuellement des boutons d'officiers, le dernier modèle dont l'inscription ne fait aucun doute sur son utilisation, paraît être celui qui fut donné par Coutelle à son personnel, ou bien celui admis pour la 1<sup>re</sup> compagnie en Égypte.

Les insignes distinctifs des grades pour la troupe furent ceux prévus par les règlements du 1<sup>er</sup> octobre 1786 pour l'artillerie et celui du 1<sup>er</sup> avril 1791 qui créait l'insigne des fourriers :

*Adjudant sous-officier* : une épaulette à gauche à fond de soie couleur de feu traversée dans sa longueur par deux cordons de métal doré. Contre-épaulette à droite.

*Sergent-major* : deux galons d'or fin, larges de 23 millimètres posés obliquement sur l'avant-bras d'une couture à l'autre; le premier galon arrive à 20 millimètres du parement en avant, et à 95 millimètres en arrière. Le deuxième galon est au-dessus, à 14 millimètres de distance du premier.

*Fourrier* : galons de sergent-major mais posés en travers sur le dehors de la manche au-dessus du pli du bras.

*Sergent* : le premier des galons du sergent-major.

*Caporal* : deux galons en laine jaune de 23 millimètres de large placés comme ceux du sergent-major.

*Caporal-fourrier* : galons de caporal et un galon de sergent posé sur le bras.

*Soldat rengagé* : en haut de la manche un chevron de galon de 23 mm. en laine rouge et un second au second rengagement. Chaque chevron représentait un rengagement de huit ans, et ils étaient remplacés après vingt-quatre ans de service par le médaillon de vétérance.

Pour l'armement on fit appel aux magasins des manufactures d'armes et on dota les aérostatiers du sabre-briquet Mle 1790 et de deux pistolets qui furent vraisemblablement du Mle 1777, ou éventuellement du Mle 1763 muni du crochet de contre-platine permettant de les accrocher au ceinturon. Il est même fort vraisemblable que le pistolet de gendarmerie Mle 1763 fut également porté.

*Le sabre-briquet Mle 1790* comporte une lame pleine à dos carré longue de 595 mm. 5, lar-

geur de 36 mm. près de la soie cambrée de 20 mm. 2. La monture est en cuivre laiton, poignée coulée pleine à 22 gros cordons; garde sans coquille composée d'une seule branche en équerre formant le prolongement de la croisée; pommeau calotte surmonté d'un bouton dont la queue se prolonge au dos de la poignée jusqu'à la croisée. Fourreau de cuir de vache noirci sans alaises garni d'un bout en cuivre laiton et d'une chape de même métal portant une lanière en cuir.

*Le pistolet de cavalerie Mle 1777*, à coffre dit à la « Mandrin » à une longueur de 350 mm. Canon rond de 189 mm. de long, calibre de 17 mm. 1; le ressort de la batterie placé sous le bassinet est dans le sens inverse de celui du Mle an IX; bassinet en cuivre. Le pontet de la sous-garde est fixé par deux vis en fer; chien rond à gorge; garnitures en laiton; crochet de ceinture en acier maintenu par une des vis de la platine sous le porte-vis; bride en fer à la poignée. Le devant du canon est dégarni de bois; poignée plus courbe et plus courte qu'au Mle 1763. Baguette en acier à tête de clou.

*Le pistolet de cavalerie Mle 1763* a une longueur de 420 mm. Canon rond de 230<sup>mm</sup>; calibre de 17<sup>mm</sup> 1. Disposition générale de mise de feu du système 1763, platine plate à pointe arrière — bassinet en fer à pans avec garde-feu — Batterie haute, queue à retroussis. — Chien plat à espalet. Monture très droite. Embouchoir en fer à deux bandes semblable à celui du fusil. Baguette en acier en tête de clou; ressort de baguette au canon. Les modèles dont les garnitures et la boucle sont en laiton sont de fabrication révolutionnaire.

*Le pistolet de gendarmerie* présente les mêmes dispositions avec réduction d'un tiers. Calibre 15<sup>mm</sup> 2. Canon de 128 mm., garnitures en fer.

Les officiers portèrent le même uniforme que la troupe mais souvent en drap plus fin. La veste est blanche, leur chapeau est garni de plumet rouge, et leurs bottes sont à revers.

Ils portèrent les épaulettes d'or et furent armés, soit de l'épée d'officier d'infanterie Mle 1792, soit du sabre comportant sur sa coquille des attributs révolutionnaires auxquels se mêle parfois un ballon. Les collections privées et en particulier celle de M. Charles Dollfus renferment des épées sur le clavier desquelles se trouve un attribut gravé représentant un ballon. En outre ils sont armés d'une paire de pistolets d'officier Mle 1763. Ce pistolet a les mêmes dimensions et les mêmes dispositions que pour le pistolet de gendarmerie Mle 1763. Le fût est prolongé jusqu'au bout du canon et fixé au moyen de goupilles. La queue de calotte est découpée et la calotte elle-même n'est fixée que par une vis. Coulisseau en fer pour le passage de la baguette. Inscription sur la platine : « Maubeuge — Manufacture nationale ».

Il est probable que le hausse-col adopté par les officiers aérostatiers fut du modèle prescrit en 1793 au moment de l'amalgame des anciennes troupes royales avec les nouvelles levées de volontaires pour former les demi-brigades; dans l'ensemble la monture est plus ouverte que celle des modèles précédents; elle ne comporte pas d'ornement: ou cet ornement est gravé ou plus souvent rapporté et en argent. Le modèle général d'ornement représente sur un faisceau, surmonté d'une couronne, un écusson avec ou sans numéro. L'ensemble est entouré de deux palmes et surmonté d'une banderolle portant l'inscription « République Française ».

Les insignes de grade sont les épaulettes et les contre-épaulettes dont la description fut donnée par le règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1786, complété par le règlement du 21 février 1793 en ce qui concerne ceux du grade de chef de bataillon :

*Chef de bataillon* : une épaulette de chef de brigade ou colonel sur l'épaule gauche et une contre-épaulette sans frange à droite. L'épaulette est en tresse ou galon plein en or large de 54 mm. se terminant à la couture de la manche et ornée d'une frange à graine d'épinard et corde à puits longue de 54 mm. (les paillettes et broderies sont interdites).

*Capitaine commandant* : une épaulette à gauche en or avec franges à graine d'épinard seulement.

*Lieutenant en premier* : une épaulette à gauche en or losangée de carreaux de soie feu, avec franges de fils de métal et de soie dans la proportion du corps de l'épaulette.

*Lieutenant en second* : même épaulette que pour le lieutenant en premier mais avec un cordon de soie feu dans la longueur; en outre des losanges.

*Sous-lieutenant* : une épaulette à gauche à fond de soie feu avec carreaux or et franges mêlées de métal et de soie dans la même proportion.

*Quartier-maître trésorier* : épaulette du lieutenant en premier ou en second selon le grade.

La contre-épaulette est semblable à l'épaulette du grade, mais sans frange ni bordure.

Il n'est donc pas douteux que les uniformes qui furent portés par les aérostatiers furent ceux prévus par l'arrêté du 13 germinal an II.

D'autre part l'ouvrage de « Lienhart et Humbert » sur l'uniforme a donné dans sa planche 3 de l'*Artillerie* le schéma d'un uniforme d'aérostatier 1793 qui semble conforme à l'arrêté du 25 frimaire an II concernant les bataillons de sapeurs du génie et assez semblable à celui de l'arrêté du 13 germinal an II; il comprend :

Habit bleu, collet noir à passepoil rouge; revers noirs, doublure et retroussis rouges; parements et pattes de parements noirs à passepoil rouge; épaulettes de laine rouge; veste blanche; culotte bleue; boutons en laiton; grenade aux retroussis.

Pour la méthode de gonflement du ballon et le matériel utilisé, empruntons les renseignements que nous a laissés le baron de Selle de Beauchamp qui fit partie du corps des aérostatiers dès le début :

« Nous construisons sur le lieu même un grand fourneau à réverbère, garni de deux cheminées à chaque bout; ce fourneau en briques, solidement établi, on y plaçait sept tubes de fonte, venant du Creusot, que l'on emplissait préalablement de limaille et de tournure de fer, vannée et purgée de rouille, comme on vanne le grain, manipulation qui, pour le dire en passant, étaient une de nos plus pénibles corvées; puis ces tubes remplis étaient placés dans le fourneau par quatre dessous et trois au-dessus, clos et mastiqués par d'autres briques, de manière qu'il ne restait que deux ou trois regards afin de surveiller l'incandescence; d'un côté du fourneau se plaçait une cuve longue et élevée pour fournir l'eau à chaque tube par de petits tuyaux adaptés à la cuve; de l'autre côté se trouvait une autre grande cuve carrée remplie d'eau saturée de chaux dans laquelle le gaz

devait s'échapper, pour s'y purger de son carbone. Ces préparatifs terminés on faisait dans chacune des cheminées un grand feu de menu bois, qui y était entretenu jusqu'à ce que les tubes de fonte fussent rougis à blanc. L'eau descendant de la cuve supérieure dans chacun des tubes ainsi rougis, y déposait sa portion d'oxygène, tandis que l'hydrogène passait dans la cuve inférieure, et s'y purgeant de son carbone, se rendait par son excès de légèreté, dans un tuyau de caoutchouc qui l'introduisait dans le globe aérostatique, se gonflant à mesure qu'il se remplissait... L'opération du remplissage durait ordinairement de trente six à quarante-huit heures pendant lesquelles il ne s'agissait pour nous ni de dormir, ni presque de manger. »

La manœuvre du ballon était fort simple dans son ensemble mais demandait des hommes expérimentés ayant la discipline d'équipe. Lisons pour nous en faire une idée, les relations des opérations du capitaine Coutelle devant Mayence : « Lorsque je m'élevai devant Mayence, à mi-portée du canon de la place, j'étais seul parce que le vent était fort; je voulais lui résister davantage avec 300 livres environ d'excès de légèreté. Trois bourrasques successives me rabattirent jusqu'à terre, à la distance de la largeur des cordes qui me retenaient : 150 toises (250 m. environ); la seconde fois, trois des barreaux qui soutenaient le fond de la nacelle furent brisés. Chaque fois que la nacelle avait touché terre, l'aérostat se relevait par un mouvement accéléré, avec une vitesse telle que soixante-quatre personnes, trente-deux à chaque corde, étaient entraînés à une grande distance et plusieurs restaient suspendues.

La manœuvre était donc faite au moyen de deux cordes fixées au ballon et maintenues chacune, par temps calme, par une vingtaine d'hommes — par gros temps, des renforts étaient nécessaires. Ce mode d'ascension était le plus courant lorsque les déplacements étaient fréquents, mais en stationnement prolongé on attachait le ballon au sol. Ce mode d'attache, d'ailleurs fort défectueux, comprenait deux cordes de 600 mètres, aboutissant à un treuil retenu par des piquets solidement enfoncés dans le sol et sur lequel elles s'enroulaient séparément. Elles cessaient d'être régulièrement tendues dès que l'aérostat s'inclinait sous l'action du vent. L'altitude moyenne d'observation variait entre 300 et 400 mètres.

La première compagnie d'aérostatiens était née le 2 avril 1794 et, deux mois après, la première ascension captive militaire avait lieu devant Maubeuge. Le ballon *l'Entreprenant* enlevait Coutelle et l'adjutant général Radet; le moral des troupes était raffermi par la présence de cette machine inconnue; celui des autrichiens affecté par cette boule qui les regardait. L'aérostat fut transporté gonflé de Maubeuge à Charleroi et, il est certain, malgré le rapport dépitant et partisan de Jourdan, dont la rumeur exagérée sur la part prise par le premier aérostat sur l'issue des combats, avait porté ombrage, que les observations très exactes faites par les généraux Maison, Morlot et Olivier, permirent de déjouer les mouvements et les combinaisons des Autrichiens et contribuèrent à la capitulation qui eut lieu le 25 juin.

Le lendemain, la bataille de Fleurus fut engagée contre les armées de Cobourg, *L'Entreprenant* fut en l'air pendant toute la journée transmettant par signaux et par messages lestés les observations du capitaine Coutelle et du général Morlot. Suivant l'armée du Nord, les aérostatiens firent des ascensions à Charleroi, à Jumet, à Fleurus, et à Lambersat; le 5 juillet à la bataille de

Sombreffe, le général Jourdan, commandant en chef monta lui-même en nacelle. Dans la suite, l'aérostat figura aux opérations de Liège et de Bruxelles.

C'est aux redoutes de Lambersat qu'eut lieu la vingt-cinquième ascension, le 16 messidor (juillet) et le premier accident survint à l'aérostat à Corroy-le-Château, près de Namur le 18 messidor : par suite d'une fausse manœuvre, un coup de vent violent abattit le ballon sur un arbre; l'enveloppe se fendit de haut et en bas et se vide en un instant. Les aérostatiers furent consternés par ce qu'ils considéraient comme une catastrophe. Le capitaine Coutelle partit aussitôt en poste avec le ballon pour Maubeuge où le parc était stationné. Il fut réparé en quelques jours et reprit sa place à la suite de l'État-major où il continua d'assurer son service jusque vers le milieu de septembre. A cette époque le ballon eut à nouveau son enveloppe déchirée près de Bruxelles et il dut être envoyé à Borcette près d'Aix-la-Chapelle où la compagnie avait installé son parc et un atelier de gonflement.

A son retour de Maubeuge, le capitaine Coutelle ramenait avec lui un nouveau ballon *Le Martial*, construit sur les indications de Guyton de Morveau et inspiré de l'expérience acquise en campagne; la forme nouvelle, cylindrique allongée, devait donner une stabilité meilleure, un transport plus facile, mais les essais se montrèrent peu favorables et l'on revint à la forme sphérique.

La Commission instituée par le Comité de Salut public avait doté l'armée d'une nouvelle arme dont l'expérience venait de démontrer l'utilité. Afin de développer cette arme et d'assurer dans les meilleures conditions le recrutement de la 2<sup>e</sup> compagnie, créée par arrêté du 26 juin 1794, il fallait organiser une école spéciale d'aérostation. Par arrêté du 10 brumaire an II (31 octobre 1794) cette école fut créée à Meudon.

Voici un extrait de ces deux arrêtés :

*Arrêté du 26 juin 1794...*

*Il sera formé une deuxième compagnie d'aérostatiers, composée de la même manière que celle qui est actuellement au service de l'aérostat de l'armée du nord.*

*Cette compagnie sera établie à Meudon, où, sous les ordres du Citoyen Conté, elle sera occupée d'abord aux travaux de la construction des aérostats et ensuite à toutes les opérations relatives au Service des machines.*

.....  
*Arrêté du 10 brumaire an II...*

ART. 2. — *Cette école sera composée de 60 aérostatiers y compris ceux déjà reçus pour entrer dans la nouvelle compagnie... Ils seront logés dans la partie de la Maison nationale de Meudon qui leur sera assignée; ils auront le même uniforme que celui qui a été réglé pour la 1<sup>re</sup> compagnie d'aérostatiers et recevront également la solde de canonnier de première classe.*

ART. 3. — *Les soixante aérostatiers seront divisés en trois sections de chacune 20 hommes.*

ART. 4. — *Il y aura pour chaque section un officier ayant le grade de lieutenant, un sergent, deux caporaux, lesquels seront assimilés aux personnels d'artillerie du même grade...*

ART. 5. — *L'École d'Aérostatiers aura pour chef un directeur....*

ART. 6. — *Il y aura un sous-directeur...*

ART. 7. — *Il y aura pour les trois sections un quartier-maître chargé du décompte de la solde...*

ART. 8. — *Un tambour sera attaché à ladite école...*

ART. 11. — *Le citoyen Conté, chargé de la conduite des travaux de Meudon relatifs à l'aérotation est nommé directeur. Le citoyen Bouchard, reçu aérostatier de la 2<sup>e</sup> compagnie dont la levée avait été ordonnée, est nommé sous-directeur.*

.....  
 Nous avons vu que Guyton qui continuait à prendre part aux travaux avait étudié et réalisé un aérostat de forme cylindrique allongée dont les résultats furent négatifs. Sans attendre les résultats de cette innovation Guyton demandait et obtenait par arrêté du 5 messidor la construction de six ballons de même modèle...

« Le citoyen Conté, inspecteur du Magasin des Aérostats, est chargé de faire exécuter dans le plus bref délai, six aérostats munis de leur nacelle, tente, agrès et instruments.

Les aérostats seront de forme cylindrique, terminés par deux hémisphères de même diamètre; leur diamètre sera de 17 pieds à la partie cylindrique et aura 10 pieds de largeur. »

Les ballons qui furent construits à Meudon sont :

*Ballons sphériques de 10 m. de diamètre (523 m<sup>3</sup>) :*

*L'Entrepreneur,*

*Le Svelte,*

*Le Vétéran,*

*L'Hercule,*

*Le Précurseur,*

*Le Télémaque.*

*Ballons cylindriques, 5 m. 61 de diamètre et 8 m. 90 de long*

*Le Martial, L'Émule, Le Céleste.*

A la fin de 1794, Coutelle avait reçu le titre de chef de bataillon commandant le corps des Aérostatiers. Il procéda à l'organisation des deux compagnies qui furent ainsi composées :

*1<sup>re</sup> Compagnie.*

*2<sup>e</sup> Compagnie.*

Capitaine Lhomond.

Capitaine Delaunay.

Premier lieutenant Plazanet.

Premier lieutenant Merle.

Deuxième lieutenant Cancel.

Deuxième lieutenant de Selle de Beauchamp.

Lieutenant quartier-maître Varlet.

Lieutenant quartier-maître Deschaud.

Un sergent-major.

Un sergent-major.

Un sergent.

Un sergent.

Un fourrier.

Un fourrier.

Trois caporaux.

Trois caporaux.

Un tambour.

Un tambour.

44 aérostatiers.

44 aérostatiers.

Le 30 frimaire an IV (21 décembre 1796), le Directoire, qui succéda à la Convention maintint dans la forme passée la situation des aérostatiers et les attributions de l'École de Meudon.

.....  
 ART. 2. — *Les établissements et tout ce qui est relatif à l'entretien et au service des aérostats sont placés sous la surveillance du ministre de la Guerre; en conséquence il est chargé de l'exécution*



*des divers arrêtés du Comité de Salut public concernant l'École nationale Aéronautique et les aérostats servant près des armées.*

ART. 3. — *Les compagnies d'aérostatiers restent provisoirement à 50 hommes, qui continuent de recevoir la solde de canonniers-ouvriers de première classe.*

.....

En 1795, la 1<sup>re</sup> compagnie participa au siège de Borcette, d'Ehrenbreitstein, de Bonn et de Coblenze. La 2<sup>e</sup> compagnie fut envoyée à l'armée de Pichegru devant Mayence. L'année suivante la 1<sup>re</sup> compagnie fut prise à Wurtzbourg et son ballon emmené comme trophée à l'arsenal de Vienne.

La 2<sup>e</sup> compagnie opéra à Molsheim, Rastadt, Stuttgart, Donauwerth en Souabe et Augsbourg : en trois mois elle parcourut 300 kilomètres avec son ballon gonflé et rarement ravitaillé.

Un ballon envoyé à l'armée d'Italie figura à la bataille de Mantoue.

Mais la forme nouvelle de la guerre, essentiellement de mouvement, ne se prêtait plus au transport difficile des aérostats. Le licenciement des aérostatiers demandé par le général Hoche ne fut pas accordé, mais la 2<sup>e</sup> compagnie revint établir son parc à Molsheim, puis à Strasbourg où elle demeura dans l'inaction.

Le général Bonaparte sur l'instance de Coutelle et de Conté accepta d'emmener les aérostatiers en Égypte. La première compagnie avait été libérée par les préliminaires de Leoben et devenait disponible au même titre que la deuxième restée sans emploi depuis trois ans. La première compagnie fut donc complètement réorganisée en vue de son prochain départ. L'effectif fut fixé à 40 hommes et comprenait, outre le capitaine Lhomond et le lieutenant Plazanet rentrés de captivité, un chef des travaux de forge, un ingénieur mécanicien et un dessinateur, un préposé aux travaux de charpente et menuiserie, un chef d'atelier, de géographie et topographie, un ingénieur des instruments mathématiques, des mécaniciens, etc...

L'uniforme fut modifié; il se composait d'un habit vert foncé avec passepoil rouge au collet, parements noirs et boutons d'infanterie, culotte bleue, l'armement comportait un sabre court et deux pistolets.

Arrivés à Toulon le 16 floréal an VI (1798) les aérostatiers s'embarquèrent avec leur matériel sur le *Patriote*; l'enveloppe fut embarquée à bord de l'*Orient* qui conduisait Bonaparte à Malte et en Égypte. Devant Alexandrie la petite troupe chercha un endroit propice pour l'installation de son parc, mais le 2 août 1796 la flotte française étant surprise en rade d'Aboukir et détruite. Le *Patriote* fut coulé avec le matériel qu'il portait et de ce fait l'enveloppe devenait inutilisable. Les aérostatiers rendirent alors d'appréciables services dans la construction de moulins à blé, machines pour poudrières, imprimeries, machines pour frapper la monnaie, fabrication des crayons, du carton, des toiles, bougies, de l'acier, des instruments de chirurgie, de topographie, des armes.

L'estime de Bonaparte pour les fondateurs et les réalisateurs de l'aérostation militaire le laissa pourtant indifférent devant les dénigreur de cette arme nouvelle et le Directoire rendit un arrêté le 29 pluviôse an VII (28 janvier 1799) supprimant l'École de Meudon et licenciant les deux compagnies d'aérostatiers. Toutefois la compagnie d'Égypte garda son titre jusqu'à son retour en France et Conté, Coutelle, Lhomond, et Plazanet celui d'officiers aérostatiers jusqu'à

la fin de l'an IX (1801). 21 soldats aérostatiens retournèrent en France, ils avaient tous près de neuf ans de service; ils ramenaient leurs armes : leur ballon. Coutelle et Plazanet furent versés au génie pour continuer la carrière des armes.

Le corps du génie fut chargé de conserver les traditions de l'École de Meudon. Deux officiers et le sergent-major de la 2<sup>e</sup> compagnie furent désignés pour aller à l'École de Metz donner l'enseignement théorique et pratique; ils emmenèrent le dernier ballon construit à Meudon, *Le Télémaque*. Mais cette nouvelle organisation demeura purement théorique et le silence le plus complet se fit alors sur l'aérostation militaire, jusqu'aux premiers sursauts de son renouveau en 1870.

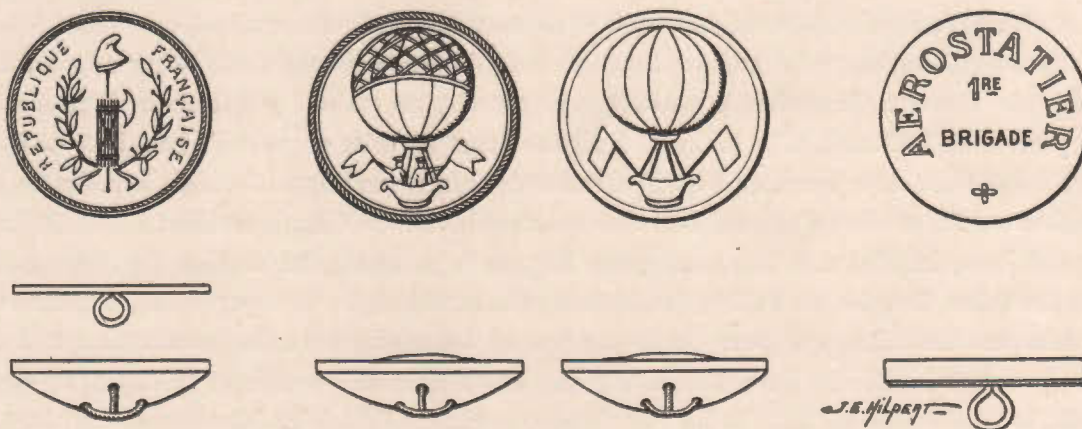
Nous possédons deux documents sur l'uniforme porté en Égypte : d'abord la description de Villiers du Terrage qui l'indique comme composé d'un habit vert foncé avec passepoil rouge au collet, parements noirs, boutons d'infanterie, culotte bleue. L'armement comportant un sabre court et deux pistolets.

D'autre part, d'après « le tableau des couleurs affectées à chaque corps » dans « l'ordre du jour de l'Armée d'Égypte du 9 vendémiaire an VIII » (1<sup>er</sup> octobre 1793) il fut donné un nouvel uniforme aux aérostatiens. Cette tenue comprenait : habit veste bleu, collet et parements verts; retroussis verts, passepoil blanc; boutons en bois recouvert d'étoffe bleue.

Ce sont ces deux uniformes que J.-E. Hilpert a reconstitués sur la planche n<sup>o</sup> 3.

Il reste à noter qu'aucun effet d'habillement, d'équipement n'est connu. Les différentes pièces élémentaires sont données après l'étude faite dans les archives ou la documentation privée.

Capitaine SRIOT.



1794-1799. — Boutons attribués aux aérostatiens. (Officiers — Troupe).  
D'après Fallou. — Collection Ch. Dollfus.

## LE 9<sup>e</sup> RÉGIMENT DE HUSSARDS — AN IV (1796)

### HUSSARDS EN ROUTE

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 4)

C'est à l'extrême obligeance de M. Gonnard, le très aimable collectionneur lyonnais, que nous devons ce curieux hors texte. Tout le monde connaît l'ouvrage qui a pour titre : *Campagnes des Français*, aux nombreuses gravures dues à la collaboration de Carle Vernet et de Duplessi-Bertaux, deux artistes dont la valeur artistique et documentaire n'est plus à démontrer. La planche représentant la *bataille de Castiglione* (16 thermidor an IV) avait, de tout temps, attiré mon attention, bien qu'elle fût en noir, quand j'eus la bonne fortune de voir, chez M. Gonnard, une gouache de Swebach fortement inspirée par cette composition. Mêmes hussards, dans les mêmes poses, mais donnant par surcroît les couleurs des uniformes. J'acceptai avec enthousiasme l'offre spontanée de son propriétaire d'en faire bénéficier nos collègues et je vais, en la commentant, en dire tout le bien que j'en pense.

La gravure donne des hussards du 2<sup>e</sup> régiment, tandis que Swebach leur assigne le n<sup>o</sup> 9. Indiquons tout de suite que ces deux régiments ne vinrent pas en Italie et qu'ils restèrent tous deux en Allemagne. Nos artistes ne se préoccupèrent pas de cette légère entorse à la vérité très coutumière à cette époque et nous ne nous en plaindrons pas, car ils ont dessiné leurs cavaliers tels qu'ils les avaient notés en Allemagne, comme en témoigne la belle pipe allemande que fume paisiblement l'un d'entre eux. Ne firent-ils pas mieux que de créer de toutes pièces des soldats qu'ils n'avaient pas vus? Entrons maintenant dans le cœur du sujet.

On a coutume de dire que les documents allemands sont particulièrement précieux pour l'étude des tenues portées par nos soldats sous la Révolution et le premier Empire, parce que nos troupes occupaient généralement les régions au delà du Rhin. C'est un fait qui ne saurait être nié. Mais l'on oublie trop souvent — et c'est là un côté de caractère propre à notre nation — que, chez nous, les documents de premier ordre abondent et qu'on les ignore fréquemment parce qu'on ne se donne pas la peine de les rechercher. Un grand nombre de dépôts de régiments, en effet, étaient restés en France et nos troupes sillonnaient notre territoire pour se rendre en Allemagne, en Italie, en Espagne et vice versa. Il s'agissait uniquement de vouloir les voir et de les noter, ce qui eut lieu plus souvent qu'on ne le pense, sans parler des artistes qui suivaient les états-majors de nos armées.

Ces témoignages ont d'autant plus d'intérêt qu'au lieu d'émaner de modestes amateurs, souvent maladroits, comme cela s'est produit à l'étranger, ils sont le fait de vrais artistes, qui nous

restituent l'aspect réel de nos soldats et la forme et la coupe des effets que ne déforme pas l'interprétation étrangère.

Notre planche hors texte en est la preuve. Je n'ai rien modifié dans ces types si intéressants et j'ai respecté jusqu'aux mouvements, me bornant à grouper les cavaliers de façon à les faire tenir dans le cadre prévu. On sera peut-être surpris de voir que ces détails précieux sont au moins aussi nets que ceux d'origine étrangère. Ce qui prouve que les bons documents, comme les grands esprits, se rencontrent.

On notera la forme des bonnets à la hussarde, l'enroulement de leurs flammes, la place des plumets aux couleurs variées, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt sur le devant. La visière postiche ou la flamme en faisant office. Le port de la ceinture lâche et quelque peu négligé. La giberne du hussard vu de dos placée très bas. Les pantalons de cheval bleu de ciel et la culotte boutonnée de couleur grise. La diversité d'ornementation des sabretaches. La charge des chevaux très observée : l'une extrêmement gonflée par des butins sans doute peu légitimes, dénote, chez son possesseur, le souci des lendemains peu fortunés, pour lui, comme pour son cheval chargé de trousse de fourrage. Il a un manteau, ce qui était souvent un luxe à l'époque, arrimé à la façon de l'ancien régime et le croissant de sous-gorge de sa monture est remplacé par un flot de cuir. Les autres charges, beaucoup moins volumineuses dénotent l'absence du manteau. Le hussard à pied porte son sabre sous le bras, le ceinturon n'ayant pas encore de crochet pour retrousser cette arme. Autre fait à noter, aucun de ces hussards n'a de mousqueton. Ils avaient été retirés dès le début de la guerre pour armer les troupes de nouvelles levées. Seuls quelques hommes en étaient encore munis pour le service de tirailleurs. Par contre, les porte-mousquetons avaient été conservés, ce qui surprend en raison du relâchement des règles de tenue. Il faut croire que les ordres étaient assez sévères à ce sujet et que les mousquetons devaient servir successivement à tous les hommes afin de ne pas assujettir les mêmes cavaliers à un service assez fatigant.

On remarquera qu'un des hussards porte sa pelisse flottante sur son dolman, bien que la tenue en campagne ne comportât qu'un seul de ces deux effets. On serait tenté de trouver ce détail douteux, s'il n'existait un autre exemple semblable au 13<sup>e</sup> hussards à la même époque. C'est son chef de brigade, Landrieu, qui nous l'apprend en déplorant la tenue nuageuse de ses hommes, dont les uns sont vêtus du dolman, les autres de la pelisse, et quelques-uns des deux effets en même temps. Ce fait démontre, une fois de plus, le danger de vouloir corriger, dans de sérieux documents contemporains, des détails qui semblent erronés et dont on ne peut contrôler l'exactitude.

Tous ces détails parfaitement dessinés font penser à des croquis très étudiés et pris sur le vif. Nous sommes convaincus que nos collègues en apprécieront toute la saveur.

P. BEGNINI.

---

## TROMPETTES DU 1<sup>er</sup> DRAGONS

MILIEU DU PREMIER EMPIRE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

Nous avons donné, dans le numéro de 1945, une planche de trompettes et musiciens du 5<sup>e</sup> cuirassiers en 1805 qui a fait couler pas mal d'encre. Comme je le disais dans mon texte, les avis à son sujet furent très partagés. Quelques-uns (appartenant à cette catégorie de collectionneurs qui ne considèrent comme sérieux que les documents mis au jour par eux-mêmes) ont estimé que toute cette histoire de petit livre brûlé, puis détruit, raconté par M. F.... n'était qu'une fumisterie. Nous sommes heureux de pouvoir leur apporter aujourd'hui le plus formel démenti.

De patientes recherches faites par nos amis d'Alsace nous ont permis de retrouver d'abord les habitants de la maison incendiée et parmi ceux-ci la personne qui était propriétaire du petit livre vert en question. Il s'agit d'un habitant des Vosges : M. L... Celui-ci nous a fait connaître à son tour que ce petit livre se trouvait depuis plus d'un siècle dans sa famille. Il avait été donné à son arrière grand-père, M. Glangeaud, par un autre membre de la famille, le général Arbello-Glangeaud. Des recherches faites au ministère de la Guerre nous ont appris que le général Arbello, né en 1804, engagé volontaire en 1823, officier général en 1860, avait été retraité en 1866. M. Glangeaud est décédé en 1845, l'année même où le général Arbello, qui avait été en garnison en Afrique sans interruption, de 1836 à 1845, en revenait chef d'escadron. Il résulte de ces dates que le petit livre a été remis au plus tard à M. Glangeaud en 1845 et beaucoup plus probablement entre 1830 et 1836. Ce livre provenait lui-même, comme l'indiquait ce qui subsistait de son titre, d'un capitaine de cuirassiers qui devait en être l'auteur. Quoi qu'il en soit, ce document — et c'est là le point important — est l'œuvre de quelqu'un qui avait vu ces uniformes et qui ou bien les avait notés sur place, ou les retraçait de mémoire. Le grand nombre de types consacrés à certains points précis sur lesquels nous reviendrons, nous permet de penser que ces dessins avaient été faits sur place au moment même où l'auteur avait les différents types sous les yeux. Le petit livre peut évidemment contenir des erreurs, comme toute œuvre humaine, mais la précision de beaucoup de détails montre que le dessinateur connaissait son sujet et il y a bien des chances que les détails notés soient exacts.

En ce qui concerne les types du 5<sup>e</sup> cuirassiers que nous avons publiés, nous avons dit que ceux-ci étaient confirmés par une description d'un manuscrit allemand. Un de nos collègues nous a écrit à ce sujet : « Cet habit blanc est invraisemblable, il n'a jamais été porté dans l'armée française. » Quelle erreur ! Non seulement, il a été porté, mais cette couleur a été fort à la mode, précisément pendant cette période de l'Empire (1805-1810). Sans parler de la tenue blanche de l'infanterie qui date de 1806-1807, faut-il rappeler l'habit blanc des gardes d'honneur volontaires

de l'an XIV; la kurtka blanche des lanciers de Berg, celle de gala des trompettes et officiers du 1<sup>er</sup> régiment de cheveau-légers lanciers polonais de la Garde, l'habit blanc des trompettes de dragons de la Garde, la pelisse blanche du 5<sup>e</sup> hussards, etc... La couleur semble avoir été mise à la mode par Murat, grand-duc de Berg, qui promenait ses uniformes blancs, chamarrés d'or, sur tous les champs de bataille comme dans les cérémonies officielles, tandis que Berthier donnait le dolman blanc à tous les officiers de son état-major. Et, pour finir, ce sont deux régiments tout entiers qui vont prendre l'habit blanc : le 14<sup>e</sup> cuirassiers d'une part, le 2<sup>e</sup> régiment de grenadiers de la Garde (hollandais) de l'autre. Après cette énumération, je pense que l'habit blanc de nos trompettes n'étonnera plus personne; aujourd'hui, que notre enquête nous a suffisamment édifié, nous les tenons pour parfaitement conformes à la réalité.

Le manuscrit de Marckholsheim — c'est ainsi que nous appellerons désormais ce document — contient un autre type dont on trouve par ailleurs une éclatante confirmation. Il s'agit d'un trompette du 1<sup>er</sup> dragons que reproduit le cavalier de notre planche 5. Lui aussi pourra surprendre, à première vue, car cet habit vert, à galons de boutonnière aurore, diffère sensiblement de l'habit rouge que l'on a coutume de voir aux trompettes du 1<sup>er</sup> dragons; mais il n'étonnera pas ceux de nos lecteurs qui connaissent le portrait de Joseph Dupuy, trompette du 1<sup>er</sup> régiment de dragons, compagnie d'élite, portrait dont nous ne sommes pas arrivés à connaître le possesseur actuel. Il a été répandu, il y a plus de quarante ans, par Bernardin et se trouve chez beaucoup de collectionneurs de cette époque.

La différence entre les deux personnages réside dans les épaulettes. Dupuy les porte rouges, ce qui est normal, puisqu'il appartient à la compagnie d'élite. Le trompette de Marckholsheim les porte blanches parce qu'il appartient à une compagnie du centre. Cela se trouve confirmé par le plumet que notre trompette porte rouge et blanc sur son casque, alors que Dupuy porte sur son chapeau le plumet rouge qui a toujours été celui des compagnies d'élite.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

P.-S. — Dans le numéro d'avril du *Bulletin de la Société des C. F. H.*, M. G. A. Chresteil en publiant des documents, à lui communiqués par H. Knoetel écrit que ces documents proviennent d'un mystérieux collectionneur qui serait en rapport avec le commandant Bucquoy. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de donner à M. Chresteil tous les éclaircissements désirables et surtout d'assurer tous nos lecteurs qu'il n'y a dans cette histoire aucun mystère; mais il y a eu confusion entre deux séries de documents.

M. F... le mystérieux collectionneur dont il est question a eu en effet à sa disposition deux documents bien distincts : l'un est une suite de dessins naïfs exécutés par un ancien officier du premier Empire et conservés dans la famille de M. F... Ce sont ces dessins qu'il a communiqués à Knoetel et qui correspondent aux tenues décrites dans le *Bulletin des C. F. H.* L'autre c'est le petit livre de Marckholsheim sur lequel j'ai donné dans mes deux articles toutes les précisions possibles, documents dont M. F... a également communiqué quelques types à Knoetel et qui est la source des planches parues dans le *Passespoil*.

M. F... désire pour le moment ne pas livrer au public son nom ni son adresse pour éviter de recevoir le lendemain 500 lettres de collectionneurs lui demandant communication de ses documents et je pense qu'on trouvera sa décision absolument justifiée.

Signalons, pour finir, une forte coquille dans l'article de M. Chresteil. A propos de l'officier du 22<sup>e</sup> chasseurs « les guêtres et le chapeau de feutre » dont il est question dans cet article ne se rapportent pas du tout à cet officier, mais bien au tambour d'infanterie du paragraphe précédent, dont l'habit d'ailleurs est bleu *céleste*.

## LES CHASSEURS A CHEVAL

### SOUS LA PREMIÈRE RESTAURATION (1814-1815)

(Suite)

(PLANCHE HORS TEXTE N<sup>o</sup> 6)

**Le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs du Roi, 2<sup>e</sup> formation.** — Le régiment formé par la fusion des Chasseurs du Roi et du 1<sup>er</sup> Chasseurs, conserva le titre de Chasseurs du Roi. Sa tenue fut celle prescrite par le règlement de 1812 pour le 1<sup>er</sup> Régiment de l'arme, mais avec quelques particularités.

Tout d'abord, il reçut un casque en cuir, à garnitures de cuivre, avec une chenille noire et un plumet blanc (1). Puis en guise d'épaulettes, il reçut une aiguillette blanche montée en trèfle sur l'épaule gauche et une contre-épaulette blanche sur l'épaule droite (2). Les dessins de Valmont, par contre, donnent avec l'aiguillette à gauche, deux contre-épaulettes blanches (3). Enfin tous les documents graphiques donnent à ce régiment le pantalon long vert, généralement garni d'une double bande écarlate. La compagnie d'élite a dû, comme dans le document de Genty, porter le colback et la double épaulette blanche (peut-être avec l'aiguillette).

Le trompette nous est connu par un dessin de Valmont. Il est à la livrée royale et porte la chenille du casque en crins rouges.

Quant aux officiers, les documents sur la tenue sont assez variés. Ils ont le casque de la troupe à ornements dorés; l'aiguillette montée en trèfle sur l'épaule droite, sauf Valmont qui la donne à gauche, et l'épaulette d'argent. Le pantalon est généralement vert à bandes écarlates (Valmont, Vernier, Vernet-Lami); mais une planche de Canu, reproduite dans notre planche en couleurs (26<sup>e</sup> année, pl. n<sup>o</sup> 8), donne le pantalon gris à bande écarlate, et une planche contemporaine (4), que nous avons également utilisée, le donne écarlate à bandes d'argent. Ces différents effets ont certainement été portés sans doute dans des circonstances différentes. De même la buffleterie est tantôt noire (Canu), argent (planche de la Sabretache), argent coupée de rouge (Vernet-Lami, Vernier) ou de vert (Valmont), et la schabraque est verte (Valmont) ou écarlate (Vernet-

(1) Les détails de ce casque sont donnés de façon très précise dans l'ouvrage de M. MARGERAND sur *Les Coiffures de l'Armée française*.

(2) Confirmé par un tarif du 8 février 1815 (MALIBRAN, *Guide à l'usage des artistes et des costumiers*).

(3) La double épaulette blanche que donnent certains documents, avec l'aiguillette à droite, est très peu probable, même à la fin de la première Restauration. C'est le cas d'une planche de Grammont (3<sup>e</sup> année de la *Giberne*, qui donne également la culotte hongroise, que le régiment n'a guère dû porter si l'on s'en rapporte aux autres documents.

(4) Carnet de la Sabretache, 1903.



FIG. 4. — Régiment de chasseurs d'élite fusionné avec le 1<sup>er</sup> Régiment de chasseurs.  
Cavalier de la compagnie d'élite dit « Chasseur-grenadier du duc de Berry » (juin-juillet 1814).

Flamme de colbak rouge sans ganses, gland blanc, plumet blanc, habit-veste vert, collet, revers et retroussis rouges. Épaulettes, cordon fourragère et raquettes blancs. Pantalon vert à bande rouge. Schabraque sans bordure; portemanteau vert, galon aurore, chiffre blanc. Sabre cuivre.





FIG. 3. — Régiment de Chasseurs d'élite dit régiment de Chasseurs du Roi  
(Création du 23 avril 1814.)  
Chasseur, vers mai-juin 1814.

Casque à chenille noire, garniture couvre-plumet blanc.  
Habit-veste vert, collet, revers et retroussis rouges, boutons blancs, épaulettes et aiguillettes aurore. Pantalon vert bande et bordé du bas rouge, sabre à fourreau de cuivre, dard en fer. Bélière et dragonne blanches. Schabraque sans bordure. Portemanteau vert galonné aurore. Ornaments de la bande et cœur de poitrail cuivre.

Lami, planche de la Sabretache, Canu), avec des ornements différents, cor ou chiffre royal, en argent de même que le galon de bordure.

Notre planche en couleurs n<sup>o</sup> 6 donne, outre le trompette, le Chasseur d'après Valmont (1).

**6<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs de Berry.** — Comme le Régiment du Roi, ce régiment mérite une mention spéciale, et la documentation graphique abonde à son sujet. Ayant le duc de Berry pour colonel honoraire, il porta des distinctions analogues à celles du 1<sup>er</sup> Régiment.

En 1814, le régiment — qui a la couleur distinctive jonquille au collet, aux retroussis et aux passepoils — porte le schako. Ce schako est celui de l'Empire, mais la plaque a disparu sur le devant, qui porte simplement une cocarde blanche avec une longue ganse blanche. Le régiment a déjà le plumet blanc et porte deux épaulettes à franges que nous lui verrons pendant toute la première Restauration. Le reste de sa tenue est conforme au régiment de 1812, y compris la culotte verte et les bottes hongroises, remplacées, en tenue ordinaire, par un pantalon vert à passepoil jonquille, généralement basané en cuir, que donnent tous les documents (2).

Pour la compagnie d'élite, les documents sont également concordants. Nous avons d'abord un « Chasseur-grenadier du duc de Berry », de Genty, variante, aux couleurs du 6<sup>e</sup> régiment, de la planche ayant inspiré notre dessin n<sup>o</sup> 4 et que nous reproduisons également en noir. C'est un cavalier de la compagnie d'élite.

Par ailleurs, le dessin reproduit dans le *Carnet de la Sabretache* (1912) et déjà cité ci-dessus à propos du régiment du Roi, contient un chasseur d'élite du 6<sup>e</sup> régiment, qui coïncide à quelques détails près avec un chasseur d'élite du même corps donné par Valmont et qui figurera sur une planche en couleurs ultérieure.

Les trompettes, compagnie ordinaire et compagnie du centre que nous avons également reproduits en couleurs sur une planche ultérieure, sont donnés par Valmont. Ils sont fort curieusement vêtus d'un habit de la couleur distinctive jonquille, survivance de l'époque antérieure à 1813, car cette couleur n'a rien de commun avec la livrée de Berry, qui était verte.

Tous les documents cités ci-dessus sont d'accord pour donner au régiment le port de la queue poudrée comme coiffure.

L'officier, d'après Valmont, a une curieuse tenue, en pantalon gris collant, que nous reproduisons sur une autre planche en couleurs.

(A suivre.)

Lieutenant-colonel DARBOU.

---

(1) Une planche contemporaine (reproduite en 1912 dans le carnet de la Sabretache) donne un chasseur avec pantalon, vert à boutons et simple passepoil écarlate, une seule contre-épaulette, aiguillette en trèfle à gauche, porte-manteau vert tout uni, schabraque en peau à dentelures vertes.

(2) C'est ce type, d'après Valmont, que donne la planche 2 de la 3<sup>e</sup> année du *Passepoil*, sous le titre « Sous-officier de chasseurs à cheval (6<sup>e</sup> régiment, 1815) ». C'est en réalité un chasseur de Berry 1814, mais qui devrait avoir la cocarde blanche et pas de plaque à l'aigle au shako; il aurait repris l'aigle et la cocarde tricolore au retour de l'Empereur.

# LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

---

## CHAPITRE VIII

### LES CORPS SPÉCIAUX RATTACHÉS A L'INFANTERIE COLONIALE 1901-1914 (1)

---

Jusqu'à une époque récente, la Marine s'est chargée d'assurer, par ses propres moyens, les services divers (administration, Service de Santé, justice militaire, etc.) dans les colonies, comme aussi de fournir, en toutes circonstances, aux troupes de la Marine le personnel nécessaire pour assurer ces mêmes services (2).

Le développement de notre empire colonial obligea, en 1889, à créer des corps spéciaux, dépendant non plus de la Marine, mais du ministère des Colonies et chargés d'assurer la marche des divers services aux colonies, sous les ordres des gouverneurs des colonies ou des commandants militaires des troupes. Ces services étaient les suivants :

*Corps du Commissariat colonial*, constitué le 5 octobre 1889. Il comprenait : 1<sup>o</sup> des commissaires; 2<sup>o</sup> des agents, sous-agents et commis; tous ces fonctionnaires avaient rang d'officier.

*Corps de Santé des colonies*, constitué en 1889 et composé de médecins et de pharmaciens, avec rang d'officier.

*Corps des infirmiers coloniaux*, constitué le 14 février 1889. Il comprenait des infirmiers en chef, des infirmiers-majors et des infirmiers ordinaires (avec deux classes dans chaque grade). Ce personnel avait rang de sous-officier.

*Corps des comptables*, constitué en 1889. Il comprenait des garde-magasins principaux, avec rang d'officier, des gardes-magasins (trois classes) et des magasiniers (quatre classes), assimilés à sous-officiers.

---

(1) J'ai écrit ce chapitre en 1936 et, du reste, mes précédentes études sur les coloniaux datent de 1932 à 1936. Le présent chapitre est à jour à la date de 1914. J'ai dû renoncer, faute de renseignements possibles, à le mettre au point jusqu'à l'époque actuelle.

(2) A titre d'exemple, lors de la mise sur pied, en août 1870, de la division de Marine, dont les troupes étaient constituées par l'infanterie et l'artillerie de Marine, les services de la division furent assurés comme suit :

Service de l'Intendance, par des commissaires de Marine;

Service de Santé, par des médecins et pharmaciens de Marine;

Service religieux, par deux aumôniers de la Marine;

Prévôté, par l'officier, des sous-officiers et gendarmes de la gendarmerie maritime.

*Corps militaire des surveillants des établissements pénitentiaires*, comprenant des surveillants principaux (rang d'officier) et des surveillants chefs (deux classes) et surveillants (trois classes), avec rang de sous-officier.

La transformation des troupes de la Marine en troupes coloniales autonomes en 1900, nécessita le remaniement de ces corps et leur rattachement à la guerre. En conséquence, les lois organiques de 1900 et 1903 fixèrent comme suit la composition des services rattachés aux troupes coloniales :

**1<sup>o</sup> Corps du Commissariat des troupes coloniales.** — Il comprend des commissaires ayant rang d'officier, de sous-lieutenant à général de brigade. Il a été constitué au moyen des anciens commissaires coloniaux; il est devenu, le 21 juin 1906, corps de l'Intendance coloniale, avec hiérarchie analogue à celle de l'Intendance métropolitaine.

Le corps du Commissariat avait sous ses ordres :

a) Les agents comptables du commissariat affectés aux magasins;

b) Les agents du commissariat affectés aux écritures;

ces deux corps ayant l'assimilation d'officier d'administration. Ils ont été constitués au moyen des anciens corps des comptables et des agents du commissariat. Les commis et magasiniers des deux anciens corps ont été supprimés par voie d'extinction. Le 21 juin 1906, les deux corps ont pris les titres respectifs suivants :

Officiers d'administration des magasins }  
Officiers d'administration des bureaux } de l'Intendance coloniale.

c) Une section de secrétaires et ouvriers militaires du commissariat. Elle fut constituée de toutes pièces au moyen de militaires des troupes coloniales et reçut comme sous-officiers, une partie des anciens commis et magasiniers supprimés. Elle prit, en 1906, le nom de Section de Commis et Ouvriers militaires d'administration des Troupes coloniales.

**2<sup>o</sup> Corps de Santé des troupes coloniales**, comprenant des médecins et pharmaciens provenant de l'ancien corps.

Le Corps de Santé a, pour le seconder :

a) Le corps des agents comptables du Service de Santé des troupes coloniales, créé de toutes pièces en 1901. Les agents ont l'assimilation d'officier d'administration et sont devenus, en 1906 :

Officiers d'administration du Service de Santé des troupes coloniales.

b) Une section d'infirmiers militaires des troupes coloniales. Elle reçut comme sous-officiers les anciens infirmiers coloniaux et fut complétée par des militaires des troupes coloniales.

**3<sup>o</sup> Service de l'Artillerie et du Génie.** — Il est assuré aux colonies par les officiers et employés d'artillerie coloniale. Toutefois, des officiers et officiers d'administration du génie peuvent être mis à la disposition des colonies pour certaines parties du service du génie.

Les services suivants sont en outre prévus :

1<sup>o</sup> **Service d'État-major.** — Assuré par des officiers d'infanterie et d'artillerie coloniale, brevetés ou non brevetés. (Il n'existe pas d'officiers d'administration d'État-major pour les troupes coloniales.)

2<sup>o</sup> **Service du recrutement colonial,** organisé à l'origine avec des officiers de l'armée de terre, puis, ultérieurement, avec des officiers coloniaux.

Le personnel troupe de ces deux derniers services est fourni par la section de secrétaires d'état-major coloniaux, constituée de toutes pièces en 1901.

3<sup>o</sup> **Service du Contrôle,** exercé en France par le corps du Contrôle de l'administration de l'armée (dépendant du ministre de la Guerre) et aux colonies par le corps de l'Inspection des colonies (corps spécial, non militaire, dépendant du ministre des Colonies).

4<sup>o</sup> **Service de la Justice militaire aux colonies.** — Ce service, prévu par les lois organiques, n'a pas été organisé, aucun corps spécial n'en a été chargé. (Les surveillants des établissements pénitentiaires sont demeurés, en 1901, au ministère des Colonies.)

Enfin, une section de **télégraphistes coloniaux** a été organisée par les mêmes lois.

Nous ne nous occuperons qu'en des chapitres ultérieurs des différents personnels ci-dessus énumérés. Nous ne traiterons ici que des quatre sections qui, aux termes des lois organiques, font partie intégrante de l'infanterie coloniale : télégraphistes coloniaux; secrétaires d'état-major coloniaux; secrétaires et ouvriers du commissariat colonial; infirmiers des troupes coloniales.

#### Télégraphistes coloniaux.

La section de télégraphistes coloniaux est destinée à assurer les communications télégraphiques dans les colonies, concurremment avec le personnel civil des postes et télégraphes. Rattachée au 4<sup>e</sup> d'infanterie coloniale, elle ne fut guère organisée qu'en 1904. La section comprend :

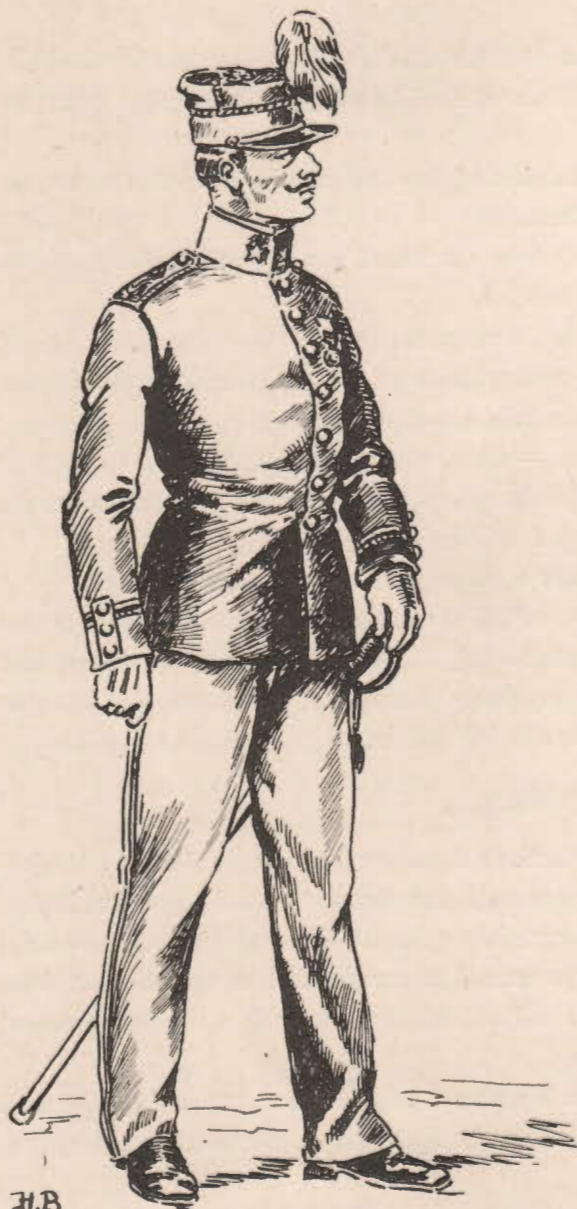
En France, un dépôt destiné à instruire le personnel et comprenant un capitaine et deux lieutenants d'infanterie coloniale, des sous-officiers (adjudants, sergents-majors, sergent-fourrier, sergents), caporaux-fourriers, caporaux et soldats.

Aux colonies : un capitaine en Indochine; un lieutenant en Indochine, un en A. O. F., un à Madagascar; dans ces trois colonies, un certain nombre d'adjudants, sergents-majors, sergents, caporaux-fourriers, caporaux et soldats.

*Uniformes.* — La troupe et les sous-officiers portent à l'origine la tenue de l'infanterie coloniale, avec ancre au collet et au képi. Sur la manche gauche, insigne brodé sur un écusson en drap écarlate et représentant une étoile de laquelle sortent trois foudres; étoile et foudres sont en soie bleue pour les caporaux et soldats; pour les sous-officiers, l'étoile en soie bleue porte au centre une paillette d'argent et les foudres sont formés d'une suite de paillettes d'argent.

Le Règlement de 1910 prescrivait que cet insigne serait porté au collet, sur un écusson du fond du paletot ou de la capote et brodé comme précédemment; plus d'insigne sur la manche, ancre au képi. Écusson bleu avec même broderie au collet des effets de toile.

Le même Règlement décidait que les officiers et adjudants de la section auraient la tenue



H.B.  
Adjutant de la section de commis et ouvriers  
d'administration coloniale.

Grande tenue, 1911-14 (Rèlements).

Képi noir, fausse jugulaire en or, soutaches argent et rouge; cocarde tricolore; étoile à 5 branches en cuivre doré, Plumet bleu.

Tunique noire; étoile du collet en or; galon d'adjutant en argent coupé d'une mince raie rouge, soutache d'ancienneté or et rouge; boutons dorés; pattes d'épaules noires brodées argent, baguette d'encadrement argent et rouge.

Pantalon bleu à passepoil écarlate.

Épée à fourreau acier, garde et poignée en cuivre. Dragonne en cuir noir. Gants blancs.

des officiers et adjudants d'infanterie coloniale, mais avec l'étoile et les foudres brodés en or au collet de la tunique et de la capote, l'ancre au képi et au casque colonial.

#### Secrétaires d'état-major coloniaux.

La section de secrétaires d'état-major fut organisée en 1901. Elle est destinée à fournir le personnel de secrétaires nécessaires aux divers états-majors coloniaux en France et aux colonies, à la direction des troupes coloniales et aux bureaux de recrutement des colonies. Elle était rattachée au 8<sup>e</sup> régiment.

La section comprend des adjudants, sergents, caporaux et soldats en France, en Indochine, en A. O. F., à Madagascar, aux Antilles et en Océanie. Elle ne comporte pas de cadres officiers.

*Uniformes.* — La troupe et les sous-officiers portent la tenue de l'infanterie coloniale, avec les différences suivantes : le collet de la capote et de la tunique est orné, au lieu d'un numéro, d'un foudre d'état-major brodé en rouge; même insigne sur écusson bleu liseré rouge au collet des effets de toile; le képi porte une ancre, ainsi que le casque colonial.

Les adjudants, en 1901, ont la tenue des adjudants des régiments, sauf que le collet porte le foudre brodé en or.

Le Règlement de 1910 leur donne une tenue un peu différente : la tunique ne comporte plus d'épaulettes, ni de brides, mais, en grande tenue, des pattes d'épaule en drap du fond de la tunique, brodées d'une branche de laurier et d'une branche de chêne en argent, croisées et encadrées d'une baguette d'argent mêlée de soie rouge; foudre or au collet; ancre en or au képi et au casque; épée à fourreau d'acier avec dragonne en cuir noir.

(A suivre.)

Lieut.-Colonel DARBOU.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

**Réponse à la 139<sup>e</sup> Question.** — Il n'y avait pas, en 1806, six régiments de hussards prussiens, mais dix : 1<sup>o</sup> Gettkandt; 2<sup>o</sup> Rudorff; 3<sup>o</sup> Pletz; 4<sup>o</sup> Prince Eugène de Wurtemberg; 5<sup>o</sup> Prittwitz; 6<sup>o</sup> Schimmelpfennig; 7<sup>o</sup> Köhler; 8<sup>o</sup> Blücher; 10<sup>o</sup> Uresen et 11<sup>o</sup> Bila (demi-régiment). Le n<sup>o</sup> 9 occupé par les Uhlans ou Towarczys.

Les hussards Schimmelpfennig avaient le dolman et la pelisse brun foncé et non noir, le collet, les parements et la passementerie jaune, la ceinture jaune et blanche.

Les historiens allemands ne sont pas d'accord sur le maintien de l'ancien uniforme ou l'adoption du nouvel uniforme pour la campagne de 1806. On trouvera de bons renseignements dans la suite : *Traditions* publiée avant la guerre à Berlin par Herbert Knötel et Hans Brauer.

En ce qui concerne les hussards Prittwitz, le crâne remplace sur le schako la cocarde du milieu; le pompon et la cocarde n'étaient pas aux couleurs nationales mais à celles de la pelisse et de la parmenterie.

De l'avis de Richard Knötel, la plupart des régiments firent la campagne avec l'ancien schako dit : « schackelhaube », qui est l'ancien schako à flamme sans visière. Pour Prittwitz, ce schako était entièrement noir avec les cordons, le crâne et le plumet blanc. Les trompettes avaient la flamme rouge, mais pas de tête de mort.

Tous les régiments portaient un pantalon très étroit en peau blanche boutonné sur les côtés de boutons noirs, laissant la bottine à découvert; cependant, les 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> avaient la hongroise dans la botte, bleu ciel et le 10<sup>e</sup> de même en bleu foncé.

Il se pourrait également que d'autres corps aient porté ce pantalon étroit à la couleur de la pelisse avec les boutons blancs sur les côtés et un liseré variant de couleur suivant l'escadron.

Winand AERTS.

**Réponse à la 141<sup>e</sup> Question.** — De recherches faites par notre collègue, M. Jean Pierret, il résulte : 1<sup>o</sup> que cette médaille de Navarin est inconnue dans les plus importantes maisons de décorations de Paris; 2<sup>o</sup> qu'elle est inconnue au bureau des décorations du ministère de la Guerre; 3<sup>o</sup> la grande Chancellerie, consultée, a répondu : « Il n'existe aucune médaille française de Navarin, ce qui n'exclut nullement la possibilité de l'existence d'une médaille étrangère. En tout cas, le port de cette médaille n'a jamais été autorisé par la chancellerie.

**144<sup>e</sup> Question** (posée par M. A. G.). — Dans le Livre d'Or de la Légion étrangère, paru il y a quelques années et superbement illustré par M. Benigni, nous lisons, page 317, qu'après 1882 la ceinture de couleur bleue est devenue un signe distinctif : « Depuis cette date, on la porta généralement sur la capote, sur la veste ou sur le bourgeron, mais jamais ni sur la tunique, ni sur la vareuse. »

Or, sur la gravure en couleur reliée entre les pages 284 et 285, M. Benigni représente un légionnaire de 1<sup>re</sup> classe au Tonkin en 1883-1886, portant la ceinture bleue sur la tunique. Où est la vérité? Dans le texte ou sur la planche?

## QUELQUES SABRETACHES

*Nous remercions vivement notre collègue, M. Pierre Dervaux, de Tourcoing, d'avoir bien voulu faire photographier pour le Passepoil les quatre belles sabretaches de sa collection qu'il va nous présenter ci-dessous.*

E.-L. B.

### 1<sup>o</sup> Sabretache de hussard, époque Révolution :

Cette sabretache se présente comme suit : plus large en bas qu'en haut, le bas étant tracé en accolade; elle est entourée d'un bord étroit de cuir rouge, à une petite distance duquel est posé un galon blanc, plat, suivi d'un deuxième encadrement formé d'un cordonnet blanc. Le fond de la sabretache est écarlate. Cette pièce porte au centre un faisceau de licteur; en dessous du faisceau se croisent deux branches de chêne remontant de part et d'autre; le faisceau est flanqué de deux médaillons à fond blanc entourés de feuillages en couleur naturelle, portant les lettres R F, le faisceau est surmonté d'un bonnet phrygien; l'intérieur de la sabretache est en cuir rouge; sa largeur maxima est de 31 centimètres, quant à sa hauteur, elle est de 34 centimètres. C'est une sabretache de l'époque 1795, ayant probablement appartenu au 4<sup>e</sup> régiment de hussards.

### 2<sup>o</sup> Sabretache d'officier des hussards, époque Restauration :

Cette sabretache est de cuir noir verni, sans broderie ni galon, portant un écusson de cuivre doré aux armes de France, au centre de cette plaque, les trois fleurs de lys posées sur un écu ovale. Largeur maximum, 29 centimètres; hauteur, 33 centimètres; l'intérieur est en cuir noir et ne porte aucun matricule. C'est une sabretache d'officier de hussards, modèle 1815.





3<sup>o</sup> *Sabretache d'officier des hussards, époque Restauration :*

Sabretache en cuir noir, sans broderie ni galon, portant à son centre une plaque de cuivre estampée en forme d'écusson dont le contour supérieur présente deux courbes concaves, la partie du milieu un peu plus élevée que les deux autres; la courbe inférieure en forme d'ogive renversée; hauteur, 35 centimètres; largeur, 27 centimètres.

Cette sabretache me paraît d'un caractère particulier, en effet, de par ses dimensions, elle est beaucoup plus longue et plus étroite que les autres sabretaches; de plus, chose à signaler, sa plaque comporte en dessous des attributs de régiment de hussards, la croix du Mérite Militaire, attribuée, comme chacun sait, aux protestants; cette plaque ne porte aucun numéro ajouré, mais, par contre, la qualité du bronze, la dorure, en particulier, font penser que nous avons affaire à la sabretache d'un officier supérieur de hussards, sabretache modèle 1819; l'intérieur de cette pièce est de cuir noir et ne porte aucun matricule.

4<sup>o</sup> *Sabretache de trompette de chasseurs à cheval de la Garde Impériale, second Empire :*

Cette sabretache est absolument semblable comme forme au modèle courant de troupe des chasseurs à cheval de la Garde Impériale; toutefois, au lieu d'avoir un fond vert comme pour la troupe, son fond est écarlate; voici d'ailleurs sa description : elle est entourée d'un bord extérieur de cuir blanc, ensuite vient une bande écarlate de la couleur du fond, suivie d'un galon plat, blanc, de 3 cm. 3; puis vient le fond lui-même de la sabretache, fond écarlate, puis la plaque elle-même; la largeur maximum de cette pièce est de 27 cm. 5, sa hauteur de 29 centimètres; l'intérieur de ladite sabretache est noir et nous pouvons y voir diverses inscriptions, l'une portant : Reg CHass ainsi qu'une couronne impériale; elle porte la date 1869 et le matricule n<sup>o</sup> 30.

Pierre DERVAUX.



## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

---

*Les grands chiffres romains qui précèdent chaque rubrique sont ceux des mêmes rubriques aux précédents numéros du Bulletin.*

I. — **LE CARNET DE LA SABRETACHE** a sorti son n<sup>o</sup> 402 qui célèbre le cinquantième anniversaire de l'existence de la Société. Deux planches en couleurs y sont consacrées aux insignes de la 2<sup>e</sup> D. B.

VI. — **L'ARMÉE FRANÇAISE**. — Cette publication du peintre Lucien Rousselot a publié deux intéressantes planches nouvelles : n<sup>o</sup> 21 — Infanterie française 1791 et n<sup>o</sup> 22 — Hussards : généralités 1804-1812. Prix de la planche : 225 francs.

X. — **FANFARES ET MUSIQUES DES TROUPES A CHEVAL**. — La 5<sup>e</sup> série de cette publication vient de sortir avec quelques reproductions d'aquarelles de MM. Benigni, Maurice Toussaint, Lelièpvre, etc... La 6<sup>e</sup> série, qui doit clôturer le premier volume, paraîtra aux environs de Pâques 1948. Prix de la série : 750 francs. Librairie Cart.

XL. — **LES CUIRASSIERS**. — Tel est le titre de la deuxième brochure que viennent de sortir les Éditions Militaires illustrées concernant la cavalerie. Elle comprend 12 planches en couleurs de Maurice Toussaint, avec 2 pages de texte de Marcel Dupont. Prix : 600 francs.

XLI. — **L'ARMÉE FRANÇAISE. — TERRE, MER, AIR. — 1935**. — 300 pages de texte du commandant Bucquoy, 300 vignettes et 125 planches hors texte en couleur, reproductions d'aquarelles de Maurice Toussaint. Cet ouvrage, de format in-4 raisin, a été tiré à un millier d'exemplaires dont la moitié, mise en vente avant guerre, avait été rapidement enlevée. C'est la seconde moitié de l'édition, dont le coloris n'a pu être terminé que récemment, que les Éditions militaires illustrées mettent en vente au prix de 4.500 francs.

XLII. — **HISTORIQUE DU 9<sup>e</sup> RÉGIMENT DE DRAGONS**, par le colonel Camille Sauzey, illustrations de Job et de Jouanneau Irierra. Nous sommes heureux d'annoncer la publication prochaine de cet ouvrage, la dernière œuvre du colonel C. Sauzey avant la guerre de 1914, complétée par l'histoire du régiment au cours des deux guerres de 1914 et 1939. Cet ouvrage ne sera tiré qu'à 500 exemplaires numérotés. Il sera mis en vente au prix de 1.600 francs par souscription. (Adresser les souscriptions à MM. N. et J. A. Sauzey, 10, rue Alasseur, Paris, 15<sup>e</sup>.) Le prix en librairie sera de 3.000 francs.

XLIII. — **LES TROMPETTES DES RÉGIMENTS DE CUIRASSIERS. 1815-1830**. — Seize aquarelles de P. Benigni avec un texte de l'auteur, reproduites et publiées sous la direction du commandant Bucquoy. Tirage limité à 250 exemplaires. L'ouvrage est en préparation et sortira dans l'été de 1948, mais on peut y souscrire dès maintenant au prix spécial de 3.000 francs, en adressant directement un bulletin de souscription à la Librairie Berger-Levrault (5, rue Auguste-Cômte, Paris, 6<sup>e</sup>). Le prix sera porté à 3.500 francs dès la parution de l'ouvrage.

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

---

**Nécrologie.** — Nous avons eu le regret de perdre, au cours de ces derniers mois, deux collègues : M. Brunet, à Paris, un des plus anciens membres de la Société, et M. Pierre Massé, à Brest. Pierre Massé dirigeait, avec une âme d'apôtre, les cahiers du 19<sup>e</sup> R. I. Il a eu la joie de réunir, avant sa mort, les éléments d'un historique de son cher régiment. Ardent patriote et fervent chrétien, Pierre Massé fut un historien doublé d'un poète. C'était un grand ami du *Passepoil* qu'il cherchait à faire connaître autour de lui. Nous lui gardons un reconnaissant et affectueux souvenir.

**Assemblée générale.** — La 21<sup>e</sup> Assemblée générale statutaire du *Passepoil* s'est tenue à Paris, le dimanche 6 juillet 1947, sous la présidence du commandant Bucquoy, dans les locaux de la Sabretache qui avait eu l'amabilité de nous donner l'hospitalité. Une quarantaine de membres étaient présents. Après avoir rendu compte de la situation financière de la Société et des raisons d'économies qui nous obligeaient à faire paraître, groupés en un seul, les deux numéros de 1947, le président a fait part de son intention formelle d'abandonner, après 1950, la direction, la rédaction et la diffusion du *Bulletin*. Il demande à ses collègues de proposer à l'Assemblée de l'an prochain toute solution qui leur paraîtra convenable pour assurer la continuité du bulletin.

Le Président fait part ensuite à l'Assemblée de démarches qui ont été faites auprès de lui tendant, soit à transformer dès maintenant le *bulletin* sous une direction différente, plus scientifique, mais avec une collaboration beaucoup plus restreinte, soit à supprimer le *Bulletin* pour faire place à une revue dirigée suivant ces nouvelles tendances. A la suite d'un large échange de vue entre les membres présents, l'ordre du jour ci-dessous a été adopté à l'unanimité :

« Les membres du Comité du *Passepoil* et les 40 membres de la Société, présents à l'Assemblée générale du 6 juillet 1947, déclarent à l'unanimité qu'ils désirent voir la Société continuer à subsister dans sa forme actuelle et le *Passepoil* continuer à paraître sous la direction unique du commandant Bucquoy tant qu'il sera possible à celui-ci de l'assurer. Ils approuvent la formule actuelle du *Bulletin*, conforme aux directives de ses fondateurs, constituant un lien entre les collectionneurs et une tribune ouverte à tous ceux qui désirent apporter à leurs collègues le fruit de leurs travaux. L'existence du *Passepoil* ne doit d'ailleurs être aucun obstacle à la création de toute autre publication concernant les uniformes. »

MM. Boisselier, Paul Martin et Rousselot, membres sortants du Comité, ont été réélus à l'unanimité pour 1948. Ces trois membres, ainsi que M. Feist, ont reçu ultérieurement du Comité le titre de membre perpétuel, portant ainsi à 8, conformément aux statuts, le nombre des membres perpétuels du Comité.

**Costumes et traditions.** — Une maison qui s'intitule « Bureau d'Études d'Éditions », publie sous le nom de « Costumes et Traditions », une collection de planches dirigée par M. Christian Tavad. Accueillant avec sympathie les efforts de tous les débutants, j'avais préfacé, il y a deux

ans, une plaquette, première œuvre de M. Tavard et, récemment, j'ai adressé, sur sa demande, aux membres du *Passepoil*, la circulaire concernant « Costumes et Traditions ».

Mais, depuis lors, MM. Hilpert et Lelièpvre, qui n'avaient pris aucun engagement envers M. Tavard, ont protesté auprès de moi de l'abus fait de leurs noms dans cette circulaire, et d'autres membres du Comité ont appris que M. Tavard s'était présenté de sa propre autorité comme patronné par le *Passepoil*.

Dans ces conditions, le Comité a cru devoir, dans sa réunion du 6 juillet, faire connaître, par la présente note, que le *Passepoil* n'avait aucune relation avec le bureau d'Études d'Éditions et qu'il n'avait accordé aucun patronage aux œuvres de M. Tavard. D'autre part, à la suite d'un incident auquel le *Passepoil* est complètement étranger, M. Tavard a été invité à donner sa démission de notre Société et a été rayé de la liste des membres du *Passepoil*.

*Le Président* : Commandant E.-L. BUCQUOY.

**Section strasbourgeoise du « Passepoil ».** — Elle continue à tenir ses intéressantes réunions mensuelles sous la présidence de M. Paul Martin. Le 8 mai, c'était le lieutenant-colonel Darbou qui faisait une conférence tout à fait remarquable sur : « Les grandes charges militaires de la marine française depuis Louis XIV ». Le 5 juin, la section fêtait le premier anniversaire de sa fondation. A cette occasion, le commandant Bucquoy, venu de Nancy, fit le point de la situation de la Société et de la section, puis il intéressa vivement son auditoire en lui faisant un exposé de l'histoire du shako, de 1801 à 1844. Après lui, M. Schimpf exposa, pièce en mains, le fonctionnement de l'intéressante carabine Treuil de Beaulieu, armement des Cent-Gardes.

**Membres bienfaiteurs.** — Le titre de membre bienfaiteur de la Société a été décerné à M. G. Reydellet, à la suite d'un don fait à la Société.

**Disparus.** — Nous sommes heureux de faire savoir que, grâce à la diffusion de notre liste de disparus, parue au n<sup>o</sup> 1 du *Bulletin* de 1946, quatre d'entre eux ont été retrouvés et sont rentrés dans le sein de la Société. Ce sont : MM. Dutheil, gouverneur en Autriche occupée; Langlois, capitaine pilote à la Compagnie du canal de Suez; Perrochon, capitaine à l'armée d'occupation, et Ragot, colonel d'artillerie de marine; ce dernier vient, à la suite de son héroïque conduite en Indochine, d'être fait commandeur de la Légion d'honneur. Le *Passepoil* lui adresse ses plus cordiales félicitations.

**Cotisations 1948.** — Les cotisations pour 1948 sont fixées ainsi qu'il suit :

Membres actifs français. . . . .	500 fr.
Membres étrangers habitant la France. . . . .	550 fr.
Membres étrangers habitant l'étranger. . . . .	600 fr.

Trop de cotisations nous sont parvenues tardivement en 1947. Nous rappelons à nos collègues que les cotisations doivent être payées dans le premier trimestre de l'année et que le retard à leur envoi recule automatiquement l'apparition de notre *Bulletin*.

*Le Secrétaire* : Henri FEIST.

## ALIUS ALIUM ERUDIT

**Archers écossais de la Garde de Charles VII et de Louis XI.** — Dans le n<sup>o</sup> 2 de 1946, M. Ch. Thaon donne, sur la planche hors texte n<sup>o</sup> 5, deux types d'archers écossais dont certains détails, nous paraissant inexacts, ont retenu notre attention.

L'on sait que la Garde écossaise remonte aux troupes que Jean Stewart expédia, en 1418, au secours du Dauphin Charles. Elle se composa exclusivement d'archers, arme redoutée et depuis longtemps célèbre à l'époque qui nous occupe. Charles VII les réorganisa en 1445, et les comptes de l'Argenterie Royale de 1458 nous apprennent que la garde personnelle du Roi se composait

alors de 25 « archers de corps », sous 3 capitaines, 31 hommes d'armes et, en plus, 50 archers avec un capitaine. C'est aux archers de corps que fut confiée la bannière personnelle du roi (Arch. Nat. K. K. 51, fol. 123).

Une miniature de Jehan Fouquet (0,16 × 0,115 cm.), faisant partie du Livre d'Heures d'Étienne Chevalier (vers 1450), représente « l'Adoration des Mages ». Le roi Charles VII, agenouillé, est entouré de sa « garde de corps », armée de vouges et d'arcs et uniformément vêtue de cottes d'armes richement brodées. Un texte du chroniqueur Mathieu d'Escouchy nous décrit la garde de Charles VII à l'occasion de l'entrée solennelle du roi à Rouen en 1449 : « ... apprez viendrent la grant garde du roy archiers et crennequiniers de C à six vingts (100 à 120) qui étoient mieulx en point que tous les autres, et avoient auctons (hoquetons) sans manches, de vermeil, de blanc et de verd, tous chargiez d'orfaverie, ayans leurs plumes sur leurs sallades (casques), desdites coulleurs et leurs espées et harnas (armures) de jambes garnis richement d'argent. » (H. STEIN, *Archers d'autrefois, Archers d'aujourd'hui*, p. 102.)



Archer.  
D'après J. Fouquet.

Ce texte permet donc d'identifier exactement les gardes de la miniature de Fouquet au Musée Condé, à Chantilly, représentant effectivement les archers écossais de la Garde du roi. M. Thaon ne semble pas avoir consulté pour son interprétation l'original de Jehan Fouquet,

car les détails de la cotte d'armes ne correspondent pas au dessin de Fouquet.

Nous écartons comme interprétation de seconde ou troisième main les belles compositions connues de Job qui ne peuvent pas servir de *document* indiscutable.

Les couleurs rouge (vermeil), blanc et vert représentent la livrée personnelle de Charles VII (cf. comptes dans V. GAY, *Glossaire archéologique*, I, 457) jusqu'à sa mort. Son fils, Louis XI, conserva la même livrée jusqu'en 1469, date de la création de l'ordre de Saint-Michel où il prit, comme livrée, le blanc et le rouge. Il est donc surprenant de voir représenté un archer de 1480 dans une tenue portée aux environs de 1450 et abandonnée dès 1469.

Quant aux détails de la cotte ou du hoqueton représenté, relevons le dessin de la broderie « chargée d'orfèvrerie » ne correspondant guère au modèle de Fouquet qui donne un dessin compliqué et difficilement identifiable : les branches de feuillage noir, or, argent entourant un « K » composé de perles et de fleurs blanches (roses?). Les manches très courtes d'un gris violacé très foncé, laissant nettement apparaître les clous de la *brigantine* (armure de plates) portée sous le hoqueton, serrée à la taille. Les tons rouges de l'original se rapprochent du rose, le vert est très clair. La représentation de l'archer sur la planche est à rectifier comme suit : la cotte en trois



Pierre tombale de Guillaume le May,  
Capitaine des Six-vingts archers du Roi.  
(1480.)

Reproduction d'une gravure de Willemin.

Archer 1488.  
Lettre ornée de la  
« Mer des Hystoires ».  
Paris, Pierre-le-Rouge, 1488.

bandes rouge, blanc, vert en sa partie supérieure se présente dans sa partie inférieure sectionnée en plis vert, blanc, rouge, etc..., le tout largement couvert de broderies. Le tortillon sur la salade est également rouge, blanc, vert, ainsi que le plumage se composant uniquement de trois grosses plumes de mêmes couleurs, couvertes de perles et d'orfèvrerie, gants blancs, l'armure sans garnitures dorées. Les archers de la miniature portent des *éperons*, car ils font le service à cheval, détail omis sur la planche en question. La dague assez longue porte un fourreau de cuir. Tous les cuirs apparaissent noirs, même la jugulaire en cuir de la salade.

Quant au personnage de gauche, nous restons sceptiques en ce qui concerne les sources ayant servi de base au dessin rappelant certaines illustrations de Bombled. Nous sommes persuadés que les archers — faisant souvent service à cheval — devaient être légitimement fiers de leur arc et ne devaient guère, surtout en 1480, s'armer d'une hacquebute à mèche, arme lourde et maladroite à l'époque, et moins encore se servir d'une « fourquine » dont l'emploi en France ne remonte pas au delà du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Il serait intéressant de connaître le modèle de la casaque bleue d'une forme aussi mal pratique pour un hacquebutier, montant la garde dans une soi-disante « petite tenue », inconnue à l'époque et coiffé d'un bonnet écossais bleu d'un modèle appartenant au xviii<sup>e</sup> siècle (à consulter également Ch. BUTTIN, *Le Guet de Genève au XV<sup>e</sup> siècle* et l'armement de ses gardes contenant des renseignements les plus précieux).

L'aspect exact des archers en 1480 nous est fort heureusement transmis par un dessin du portefeuille de Gaignières, conservé à la Bibliothèque nationale, représentant la pierre tombale de Guillaume le May — capitaine des Six-vingts archers du Roy et Gouverneur de Paris. Il y apparaît, armé de la brigantine ornée d'une croix et flanquée de deux épaulières mobiles. Une autre gravure, lettre ornée de la *Mer des Hystoires*, imprimée à Paris par Pierre le Rouge en 1488, vient confirmer la précédente en donnant un habillement et armement semblables.

Pour ces époques si attachantes, l'iconographie est rare, mais les textes nous apportent de précieux renseignements permettant de reconstituer parfois point par point, l'aspect, le costume et l'armement du guerrier de la fin du Moyen Age. Il est dangereux de procéder à des interprétations hâtives sans vérification au préalable des sources consultées.

Paul MARTIN.

**Les coiffures des Forces Françaises Libres.** — L'article de M. Henry Boutmy, paru sous ce titre, dans le n<sup>o</sup> 1 de la 26<sup>e</sup> année, nous a valu pas mal de lettres nous signalant des divergences avec les indications données. Nous en avons relevé quelques-unes dans le n<sup>o</sup> 2; mais, avant de continuer, nous voulons faire d'abord deux remarques : la première, c'est que les indications données par M. Boutmy ne se rapportent, comme il l'a écrit lui-même au commencement de son article, qu'à la période des débarquements, et la seconde, c'est que son travail, fait de la juxtaposition de renseignements multiples, est le premier sur la question. Il est toujours plus facile de rectifier des points de détail que de bâtir un ensemble.

Ceci dit, il faut examiner une question de principe. Elle est relevée par notre collègue, Henri Langlois, capitaine de corvette (ancien commandant du 4<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers marins); (nous reviendrons un jour sur cette curieuse formation) dans les termes suivants :

« 1<sup>o</sup> Nous, Français libres, c'est-à-dire ralliés au général de Gaulle avant le 1<sup>er</sup> août 1943, nous tenons à ne pas être confondus avec l'armée française d'Afrique. Cette armée française d'Afrique, qui a brillamment participé aux campagnes d'Italie et de France, n'a pas le droit au titre de Forces Françaises Libres, à part quelques unités et pas toutes faisant partie de la division Leclerc, c'est-à-dire spahis, chars et tirailleurs sénégalais du Tchad;

« 2<sup>o</sup> Dans la 1<sup>re</sup> armée du général de Lattre de Tassigny, il y avait une seule division française libre, la 1<sup>re</sup> division française libre, devenue par la suite 1<sup>re</sup> D. I. M. Dans cette division, toutes les unités avaient rallié le général de Gaulle avant le 1<sup>er</sup> août 1943, date limite donnant le droit au titre de Français libre. Tous les chefs de corps étaient Français libres. Tous les hommes étaient des volontaires; j'insiste sur le fait que toutes les unités étaient françaises libres d'origine.

« 3<sup>o</sup> Parmi les Français libres et dans les unités françaises libres, jamais les coiffures signalées dans la planche n<sup>o</sup> 4 de la 26<sup>e</sup> année, à part les n<sup>os</sup> 1, 3, 10, n'ont été portées. Nous avons toujours eu la coquetterie de conserver nos coiffures françaises. Le casque anglais que nous portions le plus souvent possible, même au combat, pouvait seul amener la confusion dans l'esprit de certains Français au moment du débarquement;

« 4<sup>o</sup> Dans les unités que M. Boutmy cite comme faisant partie de la 1<sup>re</sup> armée, aucune unité française libre n'est mentionnée, c'est une grave erreur au point de vue historique quand on veut parler des Forces Françaises Libres.

« Toutes les unités citées par M. Boutmy ont eu certainement leurs pages de gloire sans être obligées de s'approprier un titre que nous estimons nous appartenir à nous seuls. »

M. Langlois nous a adressé, en même temps que sa lettre, une série de dessins qui ont servi à M. Hilpert à exécuter la planche hors texte n<sup>o</sup> 7 du présent numéro, qui représente les seules coiffures portées par la 1<sup>re</sup> D. F. L.

Il nous envoie également un état très complet de la composition de la 1<sup>re</sup> D. F. L. avec les noms des chefs de corps, les citations et les campagnes de chaque unité, les dates de ralliement, etc., etc... Cet intéressant travail est trop long et trop en dehors de notre revue d'uniformes pour être publié *in extenso*; nous le tenons à la disposition de ceux de nos collègues qui voudraient l'avoir en communication et nous en extrayons simplement le tableau suivant qui donne l'indication des unités ayant fait partie de cette 1<sup>re</sup> D. F. L.

#### 1<sup>re</sup> D. F. L.

Généraux ayant commandé successivement la division :

Legentilhomme, Kœnig, Brosset (tué à l'ennemi le 20 novembre 1944), Garbay.

1<sup>re</sup> brigade comprenant : 13<sup>e</sup> demi-brigade de la Légion étrangère.

22<sup>e</sup> bataillon nord-africain.

2<sup>e</sup> brigade comprenant : bataillon de marche n<sup>o</sup> 4.

— n<sup>o</sup> 5.

— n<sup>o</sup> 11 (ex n<sup>o</sup> 1).

— n<sup>o</sup> 3.

— n<sup>o</sup> 2.

4<sup>e</sup> brigade comprenant : bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique.

bataillon de marche n<sup>o</sup> 21.

— n<sup>o</sup> 24.

Unités diverses : artillerie, 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers marins, 1<sup>er</sup> bataillon du génie : une ambulance, une ambulance chirurgicale légère, 101<sup>e</sup> compagnie auto (train), un détachement de circulation routière, une intendance divisionnaire, un bataillon de transmissions, une compagnie de réparations.



Et voici, pour terminer, un point de détail controversé : M. François Chevillard met au point la question du bonnet de police du 12<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique. Ce corps a bien porté, comme l'a indiqué M. Boutmy, le bonnet de police bleu de ciel à soufflet jonquille, et cela jusqu'à la dissolution de la 2<sup>e</sup> D. B. (Fontainebleau, juin-juillet 1945), ce n'est que par la suite et pour se distinguer des tirailleurs que les chasseurs d'Afrique ont pris le bonnet bleu foncé à soufflet jonquille signalé par M. Adeline. Le fait est confirmé pour le 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique (1<sup>re</sup> armée, 1<sup>re</sup> D. B.) par un frère de M. Chevillard qui portait, en juin 1945, le calo bleu de ciel et reçut en octobre le calot bleu foncé.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

---

## ÉCHOS ET NOUVELLES

---

Un certain nombre de manifestations ont eu lieu au cours de l'été 1947, qui ont témoigné de l'intérêt de plus en plus vif que le public porte à nos anciens uniformes. Ce furent successivement :

**L'exposition de La Sabretache**, qui réunissait, en avril, dans les locaux de la Société, les œuvres des peintres militaires professionnels et amateurs, membres de la Société. Nos collaborateurs Benigni, Rousselôt, Lelièpvre, Hilpert, Leroux, etc..., y firent merveille.

**Le Congrès national des Officiers de réserve**, qui s'est tenu, du 7 au 8 juin, à Strasbourg (et dont il convient, en passant, de louer la très remarquable organisation, réussie, pour une grande part, grâce au dévouement de notre collègue Alfred Schaeffer), avait inscrit à son programme un spectacle qui obtint un succès considérable. Au cours du banquet qui réunissait plus de 500 couverts au Palais des Fêtes, la musique de garnison exécuta quinze marches militaires françaises allant depuis celle des Mousquetaires (1680) jusqu'à celle de la 2<sup>e</sup> D. B. (1946). Pendant l'exécution de chaque marche, un groupe de soldats portant des uniformes de l'époque correspondante défilait dans la salle, après que le commandant Bucquoy avait fait au micro le commentaire du morceau à exécuter et des uniformes présentés. Félicitations à nos collègues Collard et Griesser qui s'étaient chargés de la mise au point des uniformes et de l'habillement des figurants.

**Le Musée de l'Armée** rouvrait, vers la même date, au public, ses collections et, en particulier, les trésors enlevés par les Allemands et récupérés grâce à la ténacité de la mission française qui, sous la direction du général Blanc, directeur du Musée et de nos collègues Jean Brunon et commandant Druène, a opéré ces recouvrements au cours de plusieurs voyages en Allemagne. Le Musée organisait, en même temps, une exposition d'un haut intérêt d'actualité, celle de l'armée française sur le Rhin, qui a reçu de très nombreux visiteurs.

**Au service de la France.** — Tel est le titre que prenait la très belle exposition qui s'ouvrait, le 12 juin, à Baden-Baden, organisée par les services français d'occupation en Allemagne, sous l'impulsion du général Kœnig et qui profita largement de la compétence de notre vice-président, le lieutenant-colonel Darbou, qui se trouvait sur place. Consacrée aux souvenirs des soldats français et des étrangers au service de la France, l'exposition fut un régal pour tous les amateurs d'uniformes. Signalons le très beau catalogue abondamment illustré, édité à cette occasion et regrettons seulement que le manque de coordination entre le service des Beaux-Arts et celui de la Circulation n'ait pas facilité davantage aux visiteurs venus de France la possibilité d'assister à cette manifestation.

**A Lunéville.** — La Société des Beaux-Arts de Lunéville, sous la direction du commandant Lanrezac, avait organisé, en juillet, une exposition artistique comprenant trois sections dont l'une, consacrée à la gloire de la 2<sup>e</sup> D. C. et à l'histoire de la cavalerie française et de ses uniformes. M. J. Weiss fut l'organisateur dévoué de cette section qui obtint un très vif succès.

**La Société des collectionneurs de figurines historiques** procédait, le 4 juillet, sous la direction de son jeune et dynamique président, M. Armand Gritton, au vernissage, dans la salle de la rue Royale, de sa splendide exposition. Tant par les figurines présentées que par les tableaux et les objets et souvenirs militaires, cette exposition constituait le plus bel hommage qui puisse être rendu au culte des uniformes. Dans son domaine propre, elle contenait des merveilles. Tout serait à citer. Bornons-nous à mentionner le carrousel de Louis XIV, magnifique reconstitution d'une soixantaine de cavaliers d'après les cartons de Versailles, œuvre dans laquelle M. et M<sup>me</sup> Ballada ont fait preuve d'autant de patience que d'art, d'autant d'érudition que d'habileté. Le panneau de la campagne d'Égypte, de Jacques Altmayer, avait de quoi satisfaire les plus difficiles en matière documentaire, et deux petits groupes de Roger Louvet ont montré à quelle perfection peut parvenir un amateur. N'oublions pas les revues de troupes aux effectifs imposants de M. Gritton, les Suisses de Ch.-F. Keller, la reconstitution du Sacre, de MM. Durand-Grimaldi et Ballada, etc...

Le soir, un excellent dîner intime réunissait à la rôtisserie de l'Écu de France une grande partie des exposants. Au dessert, après que M. Armand Gritton eut levé son verre à la prospérité de la Société, le commandant Bucquoy, après avoir félicité les exposants de leurs remarquables productions, ajoutait qu'il avait été surtout frappé par les progrès réalisés dans la fabrication des chevaux que l'on représente maintenant dans les mouvements les plus hardis de toutes les allures. Les chevaux de Ballada et de Roger Louvet lui paraissaient une parfaite réussite à cet égard. Cette exposition semble avoir consacré le triomphe du soldat de plomb sur le soldat d'étain. Si celui-ci reste l'élément indispensable des dioramas (que l'on ne voit que sur une face) et en particulier des grands dioramas de bataille, la figurine ronde-bosse, tout en pouvant devenir individuellement une véritable œuvre d'art, permet seule de reconstituer des scènes visibles sous toutes leurs faces, et dont le spectateur puisse faire le tour.

**Carrousel de l'École de Saumur.** — C'est en juillet également que l'École de cavalerie, réinstallée à Saumur, a donné son premier carrousel d'après-guerre qui, sous la direction du capitaine Margot, écuyer en chef, fut, malgré les difficultés de tous genres de l'heure présente, digne en tous points, au point de vue hippique, de ceux d'autrefois.

Avant la magnifique reprise des écuyers, ce fut le carrousel des officiers-élèves et notre ami, Pierre Froger, note à ce sujet dans le *Courrier de l'Ouest* : « On a résolu très adroitement le problème de l'habillement : comme on ne pouvait pas déceimment faire monter les officiers-élèves en blousons kaki, on leur a donné des uniformes du second Empire : un piquet de cent-gardes, un piquet de dragons, un piquet de lanciers, un piquet d'artilleurs, deux piquets de hussards. » Nous avons relevé avec plaisir cette nouvelle constatation faite par un civil que le blouson et le calot, peut-être très pratiques en campagne, ne sont pas *sortables* comme première tenue. Espérons qu'on finira tout de même un jour par le comprendre en haut lieu.

Mais que penser des uniformes présentés? Pierre Froger lui-même écrit : « Ah! certes, Detaille, Toussaint, Chelminski et, là-bas, à Nancy, le *vieux* commandant Bucquoy (*vieux, hum!... enfin, merci tout de même*) auraient peut-être un peu tiqué sur l'ordonnance. » Bien sûr, nous eussions tiqué et il y avait de quoi : les Cent gardes étaient en bottes Chantilly et n'avaient pas de cuirasse, sauf leur officier qui, certainement, devait apprécier cette distinction par les 39° de chaleur de cette journée tropicale. Ils avaient, bien entendu, les aiguillettes du mauvais côté, et le riche harnachement, que nous avons admiré au concours hippique de 1937 au Grand Palais, était remplacé par une quelconque couverture bleue avec chaperons. Les lanciers avaient une chabraque en peau de mouton, des culottes et des bottes modernes au lieu d'un pantalon de cheval. Ni eux ni les dragons n'avaient de giberne; quant aux artilleurs de la Garde, ils étaient coiffés d'un chapeau de la ligne avec plumet rouge et portaient, eux aussi, une culotte. Enfin, aucun cavalier n'avait de sabre. Comme reconstitution, c'était de l'à peu près que personne n'avait songé à améliorer malgré trois répétitions.

Mais l'article du *jeune* Pierre Froger contient une autre révélation. Colonne 2, il écrit : « le capitaine Margot salue de l'épée » et, colonne 5 : « large salut du sabre du capitaine Margot. » Je savais que le grand écuyer est à Saumur le « grand Dieu », mais j'ignorais qu'il eut aussi le don des miracles et put ainsi changer, en deux temps et trois colonnes, son épée en sabre. Ah! ces journalistes!

**La reconstitution de Fontainebleau.** — Mais il y a pire encore, et voici l'écho que nous envoie M. Ferrand, un de nos collègues, au sujet de cette manifestation :

« *La presse locale avait annoncé, pour le 14 juillet, à 18 heures, une grandiose reconstitution des Adieux de Fontainebleau. Elle comprenait 100 à 150 figurants (et je pense que mon chiffre de 150 sent l'exagération méridionale) habillés de la manière la plus grotesque. Les grenadiers de la Garde (c'est ainsi que se cataloguaient les gars qui défilaient) avaient, sur la tête, une manière de bonnet à poil, mais pas du tout ce que vous pourriez croire. Les uns n'avaient qu'une plaque de cuivre avec une sorte de toque de poils autour ne dépassant pas en hauteur celle de la plaque; pour ceux qui avaient des bonnets complets, c'était d'une variété de formes inconcevable. Les plaques étaient ornées d'une belle*

grenade. Les soldats portaient la culotte et les guêtres blanches, pas exact pour avril 1814, mais plus riche pour juillet 1947. Le porte-aigle avait un col rouge richement brodé d'or. L'officier qui les commandait d'un grade difficile à déterminer, portait des épaulettes de capitaine avec... des galons de sergent.

Le brillant état-major impérial comprenait 7 ou 8 personnages dont un cuirassier magnifique avec un casque du second Empire et une cuirasse de carabinier Louis-Philippe (le micro l'a nommé comte de Montesquiou); il portait une culotte collante avec deux bandes dorées et des petites bottes. Après lui, un certain général polonais portait un superbe habit rouge, brodé, genre colonel-général des suisses..... de cathédrales. On annonça un certain duc de Bassano; contrairement à ce que l'histoire nous apprend, c'était un général avec épaulettes et chapeau à plumes blanches. Sans doute, Maret avait-il pris du service et on n'avait pu lui faire faire ses classes dans un grade inférieur.

La Garde Impériale arrive, précédée par un tambour-major doré, suivi de trois tambours et de trois clairons, ensuite, c'est la musique en schakos de voltigeurs (sauf un individu en bonnet à poil). On m'a dit que ces musiciens avaient été embauchés en dernière minute. C'est ce qui explique sans doute leur difficulté à mettre d'accord l'écriture de la partition avec la nécessité de jouer en mesure et juste. Cette reconstitution de la musique des grenadiers de la Garde (en schakos) comprend naturellement saxophones, pistons, etc...

Derrière, vient le général baron Petit, sabre au clair, sur un cheval qu'il bourre sournoisement de coups d'éperons pour le faire se cabrer; il est suivi du capitaine-sergent, de l'aigle des grenadiers, de trois chasseurs de la Garde et de trois hussards à pied. Enfin, quatre chasseurs et quatre hussards à cheval ferment la marche. Le général Petit range ses troupes et commande: « Au Drapeau »; ici, jolie sonnerie réglementaire 1947. Une partie de l'effectif se range sur les escaliers du fer à cheval, le capitaine-sergent remue ses types comme un étalagiste les mannequins des Galeries Lafayette et donne même des coups de plat de sabre dans les jambes mal alignées. Mœurs impériales, sans doute. Cambronne, (à ce qu'il paraît), arrive et se place près d'un micro en haut de l'escalier. Il annonce: « L'Empereur. »

Celui-ci sort de l'intérieur du Palais et reste au balcon en haut de l'escalier. « Ouvrez le ban », commande le général Petit. De nouveau, sonnerie réglementaire 1947. « Soldats », commence l'Empereur..., mais, à ce moment, le général s'aperçoit que ses hommes sont dans une position qui laisse à désirer et, sans tenir compte du maître, il hurle: « Présentez armes! » C'est fait. Napoléon reprend son discours sur le mode odéonesque. Celui-ci terminé, comme il fallait que tout le monde puisse voir, au lieu de descendre embrasser le drapeau, il le fait monter et l'embrasse très longuement.

Puis, c'est le brillant état-major resté dans la cour qui grimpe les escaliers, chaque personnage (annoncé au micro par le Cambronne?- speaker) est suivi à 15 mètres par le suivant, sans doute pour que ça dure plus longtemps, et monte se faire embrasser par l'Empereur, coram populo. Ensuite, il redescend le versant opposé avec la même lenteur. Enfin, l'Empereur descend accablé. Le duc de Bassano le suit, accablé aussi (sans doute par ses épaulettes et son uniforme de général) et, après la revue des 70 hommes qui n'ont pas été placés sur les marches, Napoléon monte dans une fort jolie calèche qui a certainement été le plus bel ornement des noces au temps du président Sadi Carnot; certainement la voiture des belles-mères. La foule, émerveillée par un tel apparat, crie, pour narguer la IV<sup>e</sup>... : « Vive l'Empereur ».

*Lorsque vous saurez que les grenadiers et voltigeurs (car il y en avait agréablement mélangés) étaient des soldats de la 2<sup>e</sup> D. B. spécialement venus de Melun (sans doute des recrues peu habituées aux défilés et aux manèges d'armes), vous ne pourrez que déplorer avec moi, et beaucoup d'autres, que l'armée serve à étoffer de semblables piteuses. N'est-il point navrant aussi de constater que l'on prête le palais pour jouer des farces et ridiculiser un grand moment de notre histoire nationale ?*

*Les habitants de Fontainebleau ont pu évoquer avec tristesse le souvenir des belles reconstitutions de " la Patriote ", dont le Passepoil a si souvent rendu compte avant guerre.*

*Le peuple veut du pain et des jeux de cirque. On lui colle du pain... de maïs et les jeux du cirque... Médrano.*

L. FERRAND.

**Les ventes.** — Le gros événement de l'année a été la vente au début de juillet, à l'hôtel Drouot, de la grosse collection militaire de M. Colas, qui, en dehors de lots très importants de coiffures, d'armes, d'uniformes, de décorations et d'instruments de musique militaire, comprenait une vingtaine de mannequins complètement habillés de l'armée du second Empire.

**Musées militaires et collections particulières.** — Ajoutons à notre liste :

7<sup>o</sup> Le Musée de Nice, installé dans le Palais Masséna. Dans une salle du premier étage, dite salle des armes, figure la collection d'armes et de coiffures léguée à la ville par notre regretté collègue, Raymond Cura.

8<sup>o</sup> Le Musée militaire de Périgueux, qui possède de très nombreuses pièces surtout de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

9<sup>o</sup> Le Musée Lorrain, à Nancy, qui vient de réinstaller toutes ses collections militaires, offre un ensemble de tableaux, d'armes, d'uniformes, de coiffures, de souvenirs personnels fort intéressant qui viennent d'être reclassés par notre collègue, le D<sup>r</sup> Georges, conservateur du Musée pour cette branche.

10<sup>o</sup> Le Musée Historique de la ville de Strasbourg qui a, lui aussi, rouvert ses portes après sept années de clôture et remise en état de ses locaux sinistrés, présente à nouveau, dans quinze salles, ses riches collections ainsi que tous les mannequins de la collection Kieffer. La réouverture de cet ensemble entièrement échappé aux Allemands et reclassé avec goût grâce à M. Adolphe Riff, a eu lieu le 12 juillet.

**Une hérésie.** — C'est celle qui se commet actuellement à Alger, au 1<sup>er</sup> tirailleurs. La nouba de ce régiment a défilé, au 14 juillet, avec ses tebels garnis de drap bleu ciel orné de « vermicelles » jonquille, mais avec le tombeau *jaune*. Or, depuis l'ordonnance royale du 7 décembre 1841, les tirailleurs de la province d'Alger (ainsi d'ailleurs que les zouaves et les spahis) portent le tombeau rouge, confirmé par la décision ministérielle du 14 février 1853 et respecté jusqu'à la dernière guerre.

Cette guerre, nous le savons, a bouleversé bien des choses; mais, tout de même, est-il admissible que, dans un régiment de notre armée, on ignore si complètement les traditions et qu'un

chef de corps s'en désintéresse à ce point. Tous les anciens tirailleurs du 1<sup>er</sup> ont bondi en voyant la nouba de leur cher régiment arborer les couleurs du 3<sup>e</sup> et j'ai reçu des lettres indignées. Tous nos collègues, qui ont le respect de la tradition, partageront certainement leur sentiment.

**Deux précurseurs couronnés du " Passepoil ".** — Pour terminer ces échos par une note plus gaie, le D<sup>r</sup> Georges nous envoie deux citations bien curieuses extraites de *Napoléon en exil*, par O'Méara, paru en 1823. Voici ce qu'il met dans la bouche de l'Empereur.

Tome II, page 18 : « Alexandre a plus de talent que ses deux autres alliés. C'est un homme adroit, très-ambitieux et qui cherche à paraître populaire. Son faible est de se croire savant dans l'art de la guerre et il n'aime rien tant qu'à s'entendre complimenter à ce sujet, bien que toutes les opérations militaires qu'il a dirigées lui-même aient été jugées fausses et funestes. A Tilsitt, Alexandre et le Roi de Prusse s'inquiétaient beaucoup pour inventer des uniformes de hussards et de dragons et discutaient fort sérieusement ensemble si la croix des Ordres devait être suspendue à tel ou tel bouton. Tous les jours, à cheval, nous sortions tous trois... »

Tome III, page 59 : « Quand je me trouvai à Tilsitt avec l'Empereur Alexandre et le roi de Prusse, j'étais le plus ignorant des trois en affaires militaires. Ces deux souverains, surtout le roi de Prusse, étaient parfaitement au fait du nombre des boutons que doit avoir un habit, combien devant et derrière, et comment on doit tailler les revers. Pas un tailleur de l'armée ne savait mieux que le roi de Prusse combien il faut de drap pour faire un gilet rond. Enfin, *continua-t-il en riant (Napoléon)*, je ne pouvais lutter avec eux.

« On me tourmentait continuellement de questions auxquelles je n'entendais pas un mot, quoique, pour ne pas offenser, je répondisse aussi gravement que si le sort d'une armée eût dépendu de la coupe d'une veste. Quand j'allai voir le roi de Prusse, je trouvai qu'au lieu d'une bibliothèque, il avait une chambre grande comme un arsenal, garnie de tablettes et de chevilles auxquelles étaient pendus 50 à 60 habits de diverses façons; chaque jour, il mettait un habit différent de celui de la veille. C'est un grand homme sec dont la tournure et la physionomie ont quelque chose d'étrange. Il paraissait attacher autant de prix à la coupe de l'uniforme d'un dragon ou d'un hussard, qu'il en eût mis au salut de son royaume.

« A Iéna, l'armée prussienne exécuta les plus belles et les plus brillantes manœuvres, mais je mis bientôt fin à ces *coglioneries* et fis connaître la différence qu'il y a entre exécuter de belles manœuvres, porter de riches uniformes et savoir se battre. Si l'armée prussienne eût été ce jour-là commandée par un tailleur, elle aurait certainement remporté la victoire à cause de la supériorité des connaissances de ses chefs dans l'art de couper un habit, mais, comme les victoires dépendent plus de l'habileté du général qui commande les troupes que du talent du tailleur qui fait leurs vestes, elle n'a pas pu réussir. »

---

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : H. FEIST.

BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR, NANCY. — 10057. — 11-47

### ÉTUDE SUR V. HUEN

Nous sommes heureux d'annoncer à nos collègues que l'étude illustrée sur « Victor Huen et ses œuvres » annoncée dans le *Passepoil* 1940 paraîtra certainement en 1948 et sans doute sous la forme d'un numéro spécial du *Passepoil*.

#### ON OFFRE :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1° Les garnisons d'Alsace de Fritz Kieffer; les 100 planches françaises dans les deux cartons de l'éditeur . . . . .   | 4.000 fr. |
| 2° Album de la cavalerie de Bouillé; il manque les feuilles de 4 régiments. . . . .  | 800 —     |
| 3° Vallet : croquis de cavalerie, très belle reliure d'origine. . . . .  | 600 —     |
| 4° Hollander : les drapeaux des régiments d'infanterie 1791-1794, broché. . . . .  | 500 —     |
| 5° Bucquoy et Toussaint : les uniformes de l'armée française. Terre, mer, air — 1935 . . . . .   | 4.500 —   |
| 6° Bucquoy : les médecins militaires à travers deux siècles : 1757-1940 (16 planches couleur) . . . . .  | 750 —     |
| 7° Bucquoy : La collection des 36 planches (24 en couleur, 12 en noir), reproductions d'aquarelles parues dans le grand Livre d'or de la gendarmerie. . . . .  | 750 —     |
| 8° Brice et Bottet : Le corps de santé militaire. . . . .  | 250 —     |
| 9° L. Rousselot : La suite complète des 77 cartes postales d'uniformes éditées par le Musée d'Alger à l'occasion du centenaire de l'Algérie. . . . .   | 500 —     |
| 10° Malespina : Collection de 92 cartes postales d'uniformes parue il y a une cinquantaine d'années (sont devenues rarissimes) et présentant une des premières applications de la phototypie colorisée . . . . . | 800 —     |

#### ON ÉCHANGERAIT :

Un tube d'officier de hussard 1819 complet avec pompon et un sabre garde du corps du roi, premier modèle 1814 contre un casque à chenille, officier ou troupe, soit de cheval-légers, premier Empire, soit de dragons Restauration.

#### ON DEMANDE :

- 1° Rozat de Mandres : La France en campagne.
- 2° *Annuaire* de Roger de Beauvoir, années 1889, 1890, 1891, 1900.
- 3° Les grandes planches aquarelles de Lejeune, rééditées par la *Sabretache*.
- 4° Un shako d'officier de chasseurs à cheval ou de hussards, vers 1900 avec son plumet.
- 5° Le N° 1/2 de 1940 du *Passepoil*.

**Ces quatre pages, d'un intérêt actuel mais passager, ne sont ni à conserver ni à faire relier avec le Bulletin.**

### COMPTE RENDU FINANCIER DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 1947

Quelle est actuellement la situation du *Passepoil* ?

Du point de vue du recrutement, nous n'avons pas à nous plaindre puisque nous avons inscrit, avant le 31 mai, le 254<sup>e</sup> membre; mais si l'on tient compte de 5 démissions depuis 1945, de 2 décès, de 6 nouveaux inscrits pour 1947 seulement et de 3 membres que nous avons dû rayer de la Société pour non-paiement de leur cotisation, le nombre des membres ayant payé la cotisation de 1946 est de 238, ayant produit une recette totale de 121.200 francs.

Si l'on songe que l'an dernier, à pareille époque, le nombre des cotisants de 1945 était de 190, nous constatons l'arrivée de 64 nouveaux membres représentant pour l'année 1946 un gain net de 48, ce qui est un beau succès; encore deux années comme celle-ci et l'avenir du *Passepoil* serait assuré.

Mais, derrière cette belle façade, il y a le revers. Si les recettes dépassent 121.000 francs, les dépenses dépassent 161.000 francs, se répartissant à peu près de la façon suivante :

Frais du n° 1 . . . . .	62.000 fr.
Frais du n° 2 . . . . .	92.000 fr.
Frais généraux. . . . .	7.600 fr.

Le n° 2 nous a coûté environ 30.000 francs de plus que le n° 1, cela tient à trois raisons. La première, c'est qu'il est plus copieux. Je n'ai pas lésiné ni sur le nombre des planches hors texte, ni sur celui des clichés simili. J'ai voulu, pour une fois, présenter un numéro égalant nos meilleurs numéros d'avant-guerre; les félicitations reçues de tous les côtés m'ont prouvé que j'avais réussi; mais, à quel prix ! La seconde raison du prix élevé de ce n° 2 a été la hausse des salaires qui s'est produite entre le n° 1 et le n° 2 et qui a provoqué une augmentation importante des factures de tous nos fournisseurs; enfin, la troisième raison est la hausse des tarifs postaux et des emballages. Vous doutez-vous que le prix du carton qui entoure un numéro du *Passepoil* est de 11 francs, le port de 19 et qu'en comptant la bande, le papier, le carton, les frais d'écriture des adresses, de portage à la poste, etc..., l'expédition d'un exemplaire revient à 35 francs (1).

En regard de ces dépenses, il y a notre cotisation de 500 francs et l'on pourrait penser qu'à ce prix, on doit arriver facilement à produire deux numéros. Je tiens à

(1) 35 francs en mai 1947 : avec les tarifs appliqués depuis juillet, l'emballage et l'expédition d'un numéro simple reviendrait à 44 francs et pour un numéro double comme le présent, cela revient à 56 francs.

vous faire remarquer que, pour beaucoup de membres, sur les 500 francs qu'ils envoient, il n'en reste pas 400 de disponibles pour le bulletin. Faites le calcul avec moi. Prenez le cas d'un membre qui (ce qui a été fréquent) a acquitté sa cotisation de 1946 en deux fois par chèque bancaire et en m'obligeant à une lettre de rappel pour son deuxième versement.

Les frais de ce rappel (timbre, enveloppe, dactylo) représentant. . .	10 fr.
Chaque chèque bancaire nous coûte 5 francs de frais à l'encaissement et environ 5 francs de frais de tenue de compte payés à la banque en fin d'année, soit donc $2 \times 10$ . . . . .	20 —
Les frais d'emballage et d'expédition représentant 27 francs pour le n° 1, 35 pour le n° 2, soit en tout. . . . .	62 —
La quote-part des frais généraux de la Société (convocations, correspondance, circulaires, indemnité du trésorier et du secrétaire, loyer) représentent environ par membre. . . . .	30 —
Enfin il faut bien compter, en moyenne, une lettre par membre et par an pour répondre à des demandes d'explications, à des réclamations quelquefois invraisemblables, à des cartes de nouvel an ou à des faire-part qu'on se croit obligé de m'adresser, etc..., soit en moyenne . . .	10 —
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>132 fr.</b>

Donc, sur 500 francs qu'a versé notre sociétaire, il est resté 368 francs pour faire deux numéros qui reviennent, si l'on compte les numéros tirés à 200 et à 300 francs, et si l'on compte les numéros vendus à 255 et à près de 400 francs.

Et vous remarquerez que le *Passepoil* vous est livré directement, sans intermédiaire et que personne ne prélève de bénéfice. Un professionnel de la librairie qui voyait dernièrement chez moi le n° 2, me disait : « Il faudrait vendre ce numéro 1.000 francs en librairie pour qu'un éditeur et un libraire puissent s'en tirer. » Vous pouvez donc être reconnaissant à vos Comités successifs d'avoir tenu bon contre toutes les sollicitations extérieures et d'avoir maintenu le *Passepoil* bulletin d'une Société au lieu d'en faire une publication accessible à tous en librairie, ce qui, cependant, eût diminué mon travail de moitié.

Si je vous ai donné tous ces détails, ce n'est pas, croyez-le bien, pour me plaindre, mais c'est pour vous montrer qu'en 1946 vous en avez reçu pour plus que votre cotisation.

Mais comment allons-nous maintenant résorber ce déficit de plus de 40.000 francs qui, je vous le déclare, n'est pas de nature à m'effrayer. J'en fais l'avance et j'espère la récupérer en augmentant le prix des exemplaires de 1946 qui restent encore à vendre. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, je l'ai porté à 600 francs et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, à 750 fr. Vous vous rappelez que j'avais, l'an dernier, fait l'avance de 31.000 francs, montant du déficit de l'année 1945. Celui-ci est ramené aujourd'hui à 14.000. Cependant, cela ne peut pas continuer indéfiniment, et il est indispensable d'éviter pareille aventure en 1947. Or, je vous fais remarquer que les numéros de 1947 nous coûteront au moins le prix du deuxième de 1946 (92.000 francs) et non celui du premier (62.000). Si donc, toutes choses égales d'ailleurs, nous faisons deux numéros comme le n° 2 de 1946, le déficit à prévoir serait, cette fois, de 70.000 francs, je tiens à l'éviter à tout prix.

Comment faire pour cela? Il est bien entendu que je ne veux pas toucher à la cotisation; 500 francs est, pour la plupart d'entre nous, une somme déjà assez forte. Ce qu'il faut, tout d'abord, c'est augmenter le nombre des membres et je compte sur chacun pour m'y aider. En admettant que nous n'augmentions en 1947 que de 40 membres sur 1946, cela représente avec les droits d'admission 22.000 francs nouveaux. Ensuite, il faudra faire des économies de deux sortes :

1° En groupant les deux numéros de 1947 en un seul. Le seul fait de n'avoir qu'une seule couverture et de ne faire qu'un envoi nous procurera une économie de 12.000 francs;

2° En diminuant le nombre de planches en couleurs qui sera de 7 au lieu de 9, soit une économie d'environ 19.000 francs :

$$22.000 + 12.000 + 19.000 = 53.000.$$

Le déficit à prévoir sera donc ramené de 70.000 à 17.000 francs, ce qui est très raisonnable, puisque, chaque année du *Passepoil* doit normalement se terminer par un déficit correspondant aux invendus.

En terminant, nous prions instamment nos collègues d'envoyer leur cotisation soit par mandat-poste, soit par chèque postal. Si le chèque bancaire leur est plus commode, nous leur demandons de le majorer de 10 francs. Nous leur demandons aussi de ne pas nous envoyer de correspondance pour le nouvel-an, les remerciant d'avance de leur bonne pensée, et s'ils ont à nous écrire dans le courant de l'année, de joindre au moins un timbre pour la réponse.

#### RECHERCHES PERSONNELLES DU COMMANDANT BUCQUOY

1° Un membre du *Passepoil* m'a signalé, dans une lettre de janvier 1946, qu'il lui manquait une seule année de notre bulletin : l'année 1937. J'ai récupéré récemment un exemplaire de cette année à son intention, mais j'ai omis de noter et je n'arrive plus à me souvenir duquel de mes correspondants il s'agit. Si celui-ci se reconnaît à cette indication, je le prie de me le faire savoir;

2° Je suis à la recherche d'un M. Bach ou Back s'intéressant aux instruments de musique militaire et documenté sur les instruments anciens, qui m'a écrit sans me donner son adresse. Si l'un de nos collègues connaissait ce Monsieur ou était en relations avec lui, je lui serais reconnaissant de me faire parvenir son adresse.

3° Pour me permettre de porter un jugement sur des documents intéressants parvenus en ma possession, il me faudrait pouvoir préciser la date de distribution ou de mise en service dans les deux régiments de carabiniers de l'uniforme bleu de ciel prévu par Napoléon en 1810. Il serait surtout intéressant de savoir si le port effectif de cet uniforme a précédé ou suivi la mise en service des casques et des cuirasses, et si la distribution de ces deux derniers objets a été faite simultanément. Si l'un de nos collègues possédait à cet égard quelques renseignements en dehors de ceux que contient le manuscrit des carabiniers, je lui serais très reconnaissant de bien vouloir me les communiquer.





OFFICIERS RÉFORMÉS DE LA CAVALERIE DES DRAGONS ET DES HUSSARDS



COMPAGNIE D'AÉROSTATIERS - 1794

Soldat et Officier  
d'après l'arrêté du 2 Avril 1794

Sapeur du Génie 1793  
Uniforme souvent attribué aux aérostiers



SOLDATS DE LA COMPAGNIE DES AÉROSTATIERS EN EGYPTÉ  
D'après Villiers du Terrage D'après l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> octobre 1799



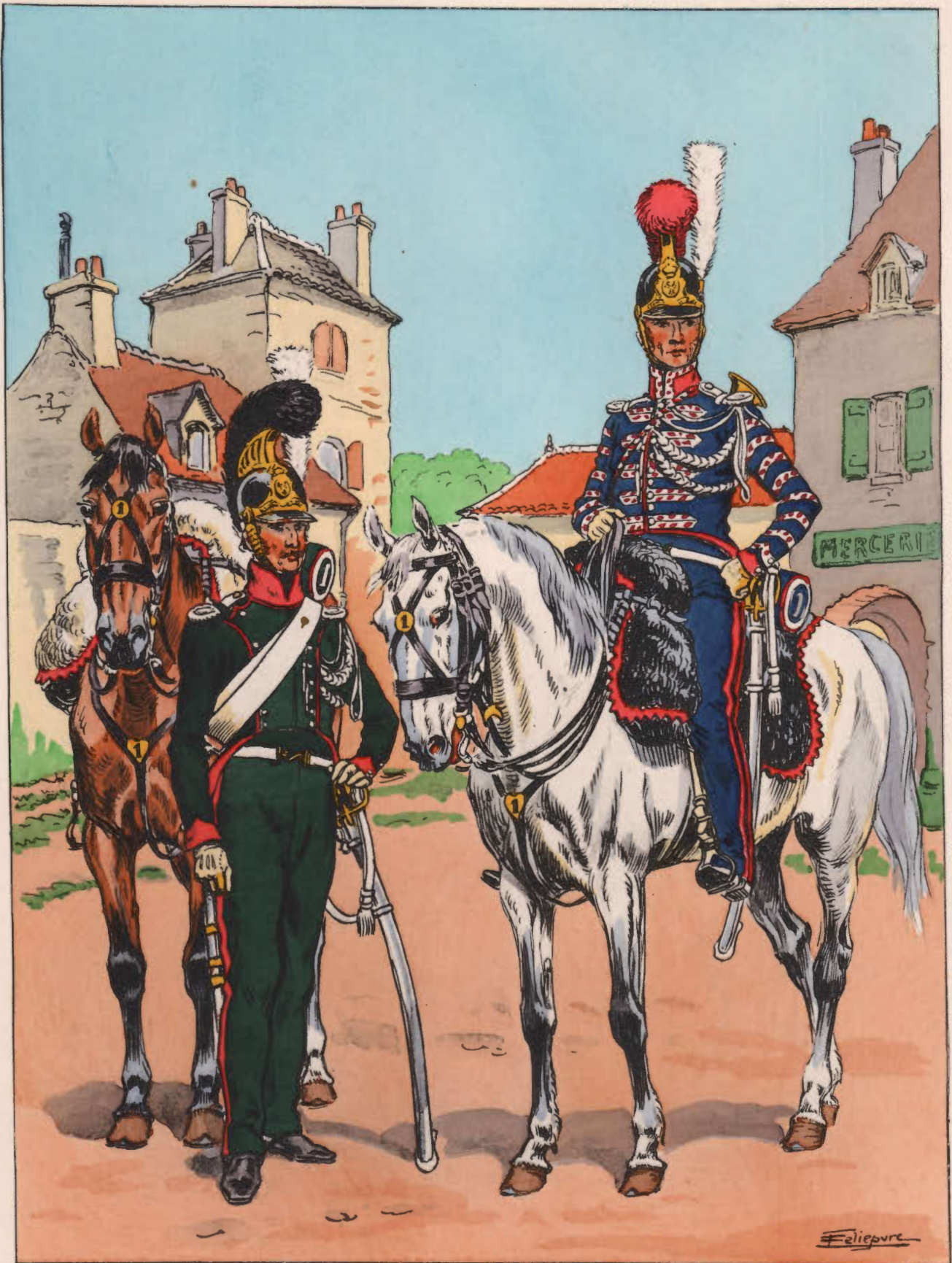
9<sup>e</sup> RÉGIMENT DE HUSSARDS — AN IV (1796)  
Hussards en route



TROMPETTES DU 1<sup>ER</sup> DRAGONS - 1805-1810

Compagnies du Centre  
d'après le Manuscrit de Marckolsheim

Compagnie d'Élite  
d'après le portrait de Joseph Dupuy 1805



1<sup>ER</sup> RÉGIMENT DES CHASSEURS DU ROI — 2<sup>E</sup> FORMATION, 1815  
Chasseur et Trompette d'après Valmont



LES COIFFURES DES FORCES FRANÇAISES LIBRES DE 1940 A LA LIBÉRATION

Insigne de la 1<sup>re</sup> Division Française Libre porté sur la manche gauche

- |   |   |
|---|---|
| <p>1 et 2. — 22<sup>e</sup> Bataillon de Marche Nord-Africain.<br/>         3. — Porté uniquement par le C<sup>e</sup> de la 101<sup>e</sup> Compagnie Auto.<br/>         4. — Détachement circulation routière.<br/>         5. — 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> R. A. C. - 101<sup>e</sup> Compagnie Auto - Groupe Sanitaire Divisionnaire - 1<sup>er</sup> B<sup>n</sup> des Antilles - Génie.<br/>         6. — Indigènes : 1) Artillerie - 2) Bataillons de Marche N° 2, 3, 4, 5, 11, 21 et 24.<br/>         7. — Transmissions 1<sup>er</sup> D. F. L.</p> | <p>8-9-10 — 13<sup>e</sup> Demi-Brigade Légion Etrangère.<br/>         11. — Spahis passés à la Division Leclerc après la Tunisie.<br/>         12. — Casque anglais porté par toute la D. F. L.<br/>         13. — 1<sup>er</sup> Bataillon Infanterie de Marine et Bataillon du Pacifique, ainsi que tous les officiers des Bataillons de Marche.<br/>         14 et 15. — 1<sup>er</sup> Régiment de Fusiliers-Marins.<br/>         16. — Bêret anglais porté par les officiers du 1<sup>er</sup> Escadron de Chars du 1<sup>er</sup> R<sup>e</sup> de Fusiliers-Marins et par la 1<sup>re</sup> C<sup>e</sup> de Chars.</p> |
|---|---|

# LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

8, Rue de l'Ancienne-Comédie - PARIS (6<sup>e</sup>)

Téléph. : DAN 93-15

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires  
Historiques régimentaires - Artillerie - Fortification - Histoire  
— Toute documentation sur les costumes militaires —*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " sur demande

## Le soldat de plomb historique " Figur "

4, Rue Neuve-Saint-Aignan — ORLÉANS (Loiret)

Fabrique de soldats de plomb de 30<sup>m</sup>/<sub>m</sub> demi-ronde bosse peinture ordinaire et peinture fine au défilé et au combat à l'usage des collectionneurs et des enfants pour le jeu et la reconstitution de batailles. Époque actuellement parue : 1900-1945. — Armées française, américaine, allemande (1918-1945). — Armée anglaise (1900 seulement). En préparation : premier Empire et Révolution. (Français et étrangers.)

*Catalogue gratis sur demande.*

# MAISON PAUL JEAN

2, Rue Christine, PARIS (6<sup>e</sup>) : Tél. : Odéon 67-40

## ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires - Armes - Coiffures - Cuirasses  
Décorations - Plaques - Boutons, etc.



# LES PETITS SOLDATS DE PROVENCE

par HAÜER (Alexis)

Sujets découpés, peints à la main (peinture à l'huile)

— Époques Révolution, Consulat et Empire —

ÉCHANTILLONS ET PRIX SUR DEMANDE

S'adresser à M. HAÜER (Alexis), 8, Rue de l'Observance — Arles (B.-du-R.)

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît habituellement tous les trois mois et est exclusivement réservé aux membres de la Société.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française), collectifs (musées, bibliothèques, cercles, sociétés, etc...) et correspondants (de nationalité étrangère).

### COMITÉ ACTIF POUR 1947

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

L<sup>r</sup>-COLONEL DARBOU

(Vice-Président)

GÉNÉRAL INGOLD

(Vice-Président)

HENRI FEIST

(Secrétaire)

GEORGES BUCQUOY

(Trésorier)

A. DEPREAUX

(Vice-Président  
de la « Sabretache »)

CH.-F. KELLER

(Président honoraire  
de la Société des Collectionneurs  
de Figurines historiques)

VICOMTE GROUVEL

(Vice-Président  
de la « Sabretache »)

H. LACHOUQUE

(Administrateur  
du Musée  
de l'Armée)

L<sup>r</sup>-COLONEL DILLET

(Président de la Société  
des Collectionneurs  
de Figurines historiques)

E. GRANGIÉ

(Contrôleur central  
des contributions directes,  
Conseiller juridique)

L. ROUSSELOT

(Peintre militaire)

H. BOISSELIER

(Membre  
de la « Sabretache »)

PAUL MARTIN

(Conservateur-adjoint  
des Musées de Strasbourg)

E. LELIEPVRE

(Peintre militaire)